



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

RAPPORT MORAL

RAPPORT D'ACTIVITES

2023



CULTURE AVEC TOUS



Assemblée Générale, le 16 mai 2024

RAPPORT MORAL

En 2023 la **COFAC rassemble 29 fédérations et unions nationales culturelles** les plus représentatives, œuvrant dans les différents champs de la culture : le Patrimoine, le Théâtre, les Musées, la Musique (écoles et ensembles vocaux, instrumentaux et traditionnels), le Cinéma, les Écoles de Cirque, les Foyers Ruraux, les organisateurs de Spectacles Historiques et de Festivités, et les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC).

La Coordination a accueilli en 2023 un nouveau membre : Art + Université + Culture, réseau national de l'action culturelle dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elle a également accueilli à nouveau l'association nationale Enfance et Musique.

En 2023, nous avons travaillé collectivement à la création de COFAC en Région, notamment en Bretagne, qui s'est constituée juridiquement le 22 janvier 2024, ou en Corse. Il faut saluer l'action des bénévoles impliqués dans les COFAC Régionales et féliciter tout particulièrement la COFAC Nouvelle-Aquitaine pour la déclinaison de la Charte d'engagements réciproques ministère de la Culture/COFAC avec les services de la DRAC et de la Région.

Depuis plus de 20 ans, la COFAC cherche sans relâche la mise en œuvre des droits culturels comme une voie vers l'accomplissement de l'intérêt général. Elle travaille à faire émerger la démocratie culturelle, une organisation de la politique culturelle où nous pouvons tous être acteurs de la culture et à massifier la démocratisation culturelle en partenariat avec le service public de la Culture. Ceci est plus que jamais un enjeu de cohésion sociale, de manière de vivre ensemble, de faire Nation et de donc de citoyenneté.

La COFAC est l'instrument qui permet d'apporter à cette grande famille des associations culturelles toute la reconnaissance qu'elle mérite, en permettant aux acteurs associatifs de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des bénévoles, des amateurs et des usagers dans l'élaboration des politiques culturelles.

La COFAC travaille sur **la place et la reconnaissance des pratiques en amateur** (plus de 22 millions de praticiens en France), **le rôle des associations dans l'éducation artistique et culturelle** (EAC), **les besoins en financement des associations et de leurs réseaux fédérés, les ressources humaines dans les associations** —salariat, bénévolat— **et la structuration du secteur, les droits culturels, la démocratisation et la démocratie culturelle** et enfin sur les **enjeux européens des associations culturelles et les enjeux de la nécessaire transition environnementale du secteur.**

En 2023 la COFAC a continué à se mobiliser auprès de l'ensemble des 350 000 associations culturelles pour répondre à leurs questions et travailler avec les pouvoirs publics sur les mesures de soutien. La question de l'impact des Jeux Olympiques et Paralympiques sur les événements culturels sur l'ensemble du territoire a été largement porté cette année.

Elle s'implique tout au long de l'année dans les questions d'emploi avec le CRDLA Culture aux côtés d'Opale et en lien avec le syndicat employeur de notre secteur, Hexopée.

L'année 2023 a été marquée par le lancement des Rencontres Culture-Actu et par une nouvelle édition de l'Université d'été des associations culturelles en Avignon en partenariat avec la FNCC et la FNADAC.

La COFAC a débuté une réflexion sur l'impact et les effets à long terme des actions menées par les associations culturelles afin de créer de nouveaux outils pour mesurer la production des associations à travers des indicateurs économiques et non économiques.

La COFAC a continué la réflexion sur l'engagement bénévole dans le monde associatif culturel et a décidé de créer un guide à destination des bénévoles de terrain présentant une série de préconisations et d'outils pour aider à fabriquer un parcours de responsable bénévole.

Nous sommes restés toute l'année dans l'attente de la réponse du Tribunal Administratif à notre requête contre la réponse de l'administration fiscale à notre demande de rescrit mécénat. Même si la probabilité d'une issue positive est maximale, cette mise en suspens a impliqué l'arrêt des financements issus du mécénat et le non-remplacement de notre chargé de plaidoyer. Les conséquences financières de cette décision pèsent donc lourdement sur nos moyens pourtant notre action commune ne saurait exister sans l'appui constant et bienveillant de nos partenaires : le Groupe UP, HelloAsso, la SMACL, qu'ils en soient remerciés !

Il faut saluer aussi ici l'engagement intense et exceptionnel des **bénévoles au Bureau** : sans eux, la COFAC ne pourrait pas remplir les missions que se donnent collectivement ses membres au service de la Culture, de l'émancipation et d'une vie associative libre.

EN 2023, LA COFAC COMPTE 29 MEMBRES

SPECTACLE VIVANT



À Cœur Joie



anPad – Association Nationale des Professeurs d'Art Dramatique



CFBF – Confédération Française des Batteries-Fanfars



CMF – Confédération Musicale de France



CNCFMI – Conseil National des Centres de Formation de Musiciens Intervenants



Enfance et Musique



FATP – Fédération d'Associations de Théâtre Populaire



FFEA – Fédération Française de l'Enseignement Artistique



FFEC – Fédération Française des Écoles de Cirque



FNCTA – Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur



FUSE – Fédération des Usagers du Spectacle Enseigné



JM France – Jeunesses Musicales de France



ufem – Union des Fanfares et Ensembles Musicaux



Tambours de 89 – Fédération internationale de l'École Française du Tambour

CINÉMA



Inter film – Fédération Nationale des Ciné-clubs



Territoires et cinéma

PATRIMOINE ET MUSÉES



FEMS – Fédération des Ecomusées et des Musées de Société



FFSAM – Fédération Française d'Associations d'Amis de Musées



Petites Cités de Caractères



Union REMPART

ÉDUCATION POPULAIRE GÉNÉRALISTE AYANT UNE ACTIVITÉ AUTOUR DE LA CULTURE



CNFR – Confédération Nationale des Foyers Ruraux



FSCF – Fédération Sportive et Culturelle de France



MJC de France



La Ligue de l'enseignement



Peuple et Culture

ORGANISATEURS DE FESTIVITÉS



FFFSH – Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques



FNCOF – Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités

AUTRES ACTEURS NATIONAUX AYANT UNE ACTIVITÉ AUTOUR DE LA CULTURE



Art + Université + Culture



Décoïncidences

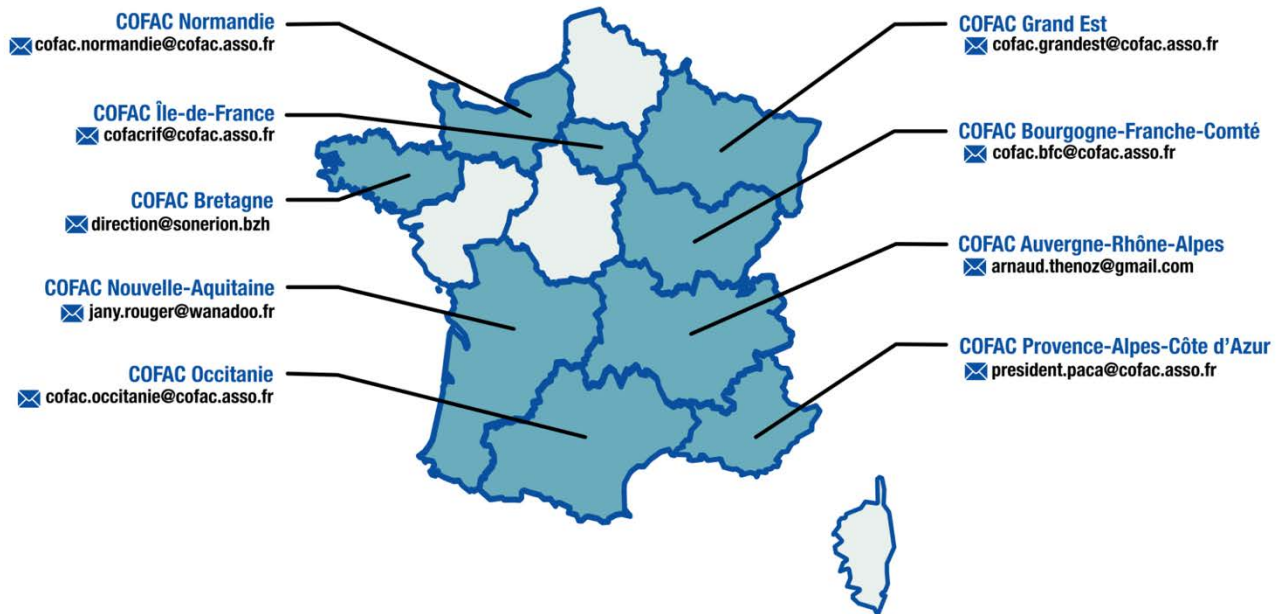
La COFAC permet aux acteurs associatifs de participer à la co-construction des politiques culturelles au niveau national comme au niveau local, et de contribuer ainsi à la démocratie culturelle sur le terrain. En 2023, les COFAC régionales sont présentes dans huit régions et sont présidées par :

- **COFAC Ile-de-France** (COFACRIF) : Jacques GUÉNÉE (Territoires & Cinéma)
- **COFAC Nouvelle-Aquitaine** : Jany ROUGER (La Ligue de l'enseignement)
- **COFAC Bourgogne-Franche-Comté** : vacant
- **COFAC Auvergne-Rhône-Alpes** : Arnaud THENOZ (FNCOF)
- **COFAC Grand Est**, par intérim : Yann PANCHOT (FREC)
- **COFAC Occitanie** : Dominique TREISSEDE (AAMROC/Amis des Musées)
- **COFAC Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Sam KHEBIZI (Les Têtes de l'Art)
- **COFAC Normandie** : Nathalie LEMIEUX (MJC)

Jennifer GAMET-ROSSI (FFEA) est la représentante de la COFAC en **Corse**.

Ce réseau continue son développement en 2023, avec le travail de préfiguration de la COFAC Bretagne. Elle a vu le jour en janvier 2024.

Les COFAC Régionales



Pour aller plus loin :

- <https://cofac.asso.fr/presentation-et-missions/les-cofac-regionales/>

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRE DE DROIT	ADMINISTRATEUR	SUPPLÉANT
A Cœur Joie	Côme FERRAND-COOPER	Alain LOUISOT
Association Décoïncidences	François L'YVONNET	Linda BRANCO
Association Nationale des Professeurs d'Art Dramatique	Antoine DE LA MORINERIE	Anne-Frédérique BOURGET
Conseil National des CFMI	Erwan BEAUDOUIN	Emmanuel BABBI
Confédération Française des Batteries Fanfares	Guy COUTANSON	Ludovic LEMASSON
Confédération Musicale de France	Mustapha BOUDJEMAI	Christophe MORIZOT
Confédération Nationale des Foyers Ruraux	Simon AUTIN	
Enfance et Musique	Marc CAILLARD	Julie NANEIX-LAFORGERIE/ Wanda SOBCZAK
Fédération d'Associations de Théâtre Populaire	Alain LABROUCHE	Jean-Marie CAPLANNE
Fédération des Écomusées et Musées de Société	Benoît POITEVIN	
Fédération des Usagers du Spectacle Enseigné	Marie-Claire MARTEL	Carine LADEVÈZE/ Jacques PHAM
Fédération Française de l'Enseignement Artistique	Pierre-Christophe BRILLOIT	David LALLOZ
Fédération Française des Écoles de Cirques	Raphaël VIGIER	Florent FODELLA
Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques	Roland THOMAS	Mireille BENEDETTI
Fédération Française des Associations d'Amis des Musées	René FAURE	Anne-Marie LE BOCQ
Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités	Arnaud THENOZ	David PETIT

Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur	Gilles EL ZAÏM	Patrick SCHOENSTEIN
Fédération Sportive et Culturelle de France	Pascal FONTENEAU	Audric BONAMY
Inter Film	Fabrice BERTRAND	
Jeunesses Musicales de France	Vincent NIQUEUX	Arnaud RÉVEILLON
La Ligue de l'Enseignement	Hélène LACASSAGNE	Alice SIMON
MJC de France	Marcella SORCI	Raphaël SOUYRIS
Peuple et Culture	Laura SAFIER	Line COLSON
Tambours 89	Yvon ROUSSEL	Christophe MATHEVON
TERRITOIRES et CINEMA	Jacques GUÉNÉE	Céline RECCHIA
Union des Fanfares et Ensembles Musicaux	Jean-Claude LAMURE	Astride JUND
Union REMPART	Olivier LENOIR	Marie-Georges PAGEL-BROUSSE

MEMBRES ASSOCIÉS (sans voix délibérative)

Petites Cités de Caractère	Laurent MAZURIER	
Réseau National A+U+C	Christine VINCENT	Olivier KAHN

PERSONNES PHYSIQUES COOPTÉES (avec voix délibérative)

Marie-Christine BORDEAUX
Philippe JAHSHAN
Jean-Michel RAINGEARD

Bureau



Marie-Claire MARTEL
Présidente
marieclaire.martel@gmail.com



Hélène LACASSAGNE
Vice-présidente
helenelacassagne@orange.fr



Vincent NIQUEUX
Vice-président
vniqueux@lesjmf.org



Gilles EL ZAÏM
Vice-président
deleguegeneral@fncta.fr



Olivier LENOIR
Trésorier
lenoir@rempart.com



Côme FERRAND-COOPER
Secrétaire général
cferrandcooper@choralies.org



Céline RECCHIA
Membre
villes.et.cinemas@wanadoo.fr



Mustapha BOUDJEMAI
Membre
mustapha.boudjemaï@cmf-musique.org



Jean-Michel RAINGEARD
Vice-président
jmraingeard@orange.fr



Benoît POITEVIN
Vice-président
benoit.poitevin@orange.fr



Alain LABROUCHE
Trésorier adjoint
alainlabrousche45@gmail.com



Arnaud THÉNOZ
Secrétaire général adjoint
arnaud.thenoz@gmail.com



Pierre-Christophe BRILLOIT
Membre
pc.brilloit@federation-ffea.fr



Yvon ROUSSEL
Membre
T89@wanadoo.fr

Équipe salariée



Eva CAMPS
Coordinatrice nationale
cofac.coordination@cofac.asso.fr



Louis MILLET
Chargé de communication
communication@cofac.asso.fr

ACTIVITE STATUTAIRE

L'**Assemblée Générale** s'est tenue le 11 mai 2023 au Conseil économique, social et environnemental (CESE) à Paris.

Lors de l'Assemblée Générale de la COFAC le 11 mai 2023, Marie-Claire MARTEL, Présidente, a présenté les orientations stratégiques débattues par les administrateurs lors des Conseils d'Administration précédents. Outre le soutien apporté au quotidien par la COFAC à son réseau (représentation, appui juridique, partage de ressources et d'informations...), plusieurs nouvelles actions seront développées en 2023 et 2024.

Pour la période 2023/2024, la COFAC continue de travailler sur ce qui représentent le cœur de ses actions associatives :

- la veille juridique ;
- le plaidoyer et les relations publiques ;
- l'accompagnement des associations notamment dans leurs besoins de financement ;
- l'observation et l'évaluation du secteur associatif culturel à travers le Baromètre de la COFAC ;
- l'accompagnement de la structuration du réseau et la déclinaison des Chartes d'Engagements Réciproques « Culture » avec le développement et le renforcement des COFAC régionales ;
- l'organisation des Rencontres Culture-Actu et de l'Université d'été des Associations culturelles et artistiques en Avignon.

La COFAC renouvelle ses **groupes de travail « Pratiques en amateur », « Territoires », « Éducation Artistique et Culturelle (EAC), Enseignement Artistique Spécialisé (EAS), Éducation Populaire (EP) »** et « **Droits Culturels** » et entérine la méthode des sous-groupes thématiques en fonction de l'actualité sur le modèle du sous-groupe de réflexion sur le SNOP dans le groupe EAS/EAS/EP.

Pour la période 2023/2024, la COFAC ouvre de nouveaux chantiers :

La Transition Écologique et le développement durable des associations culturelles.

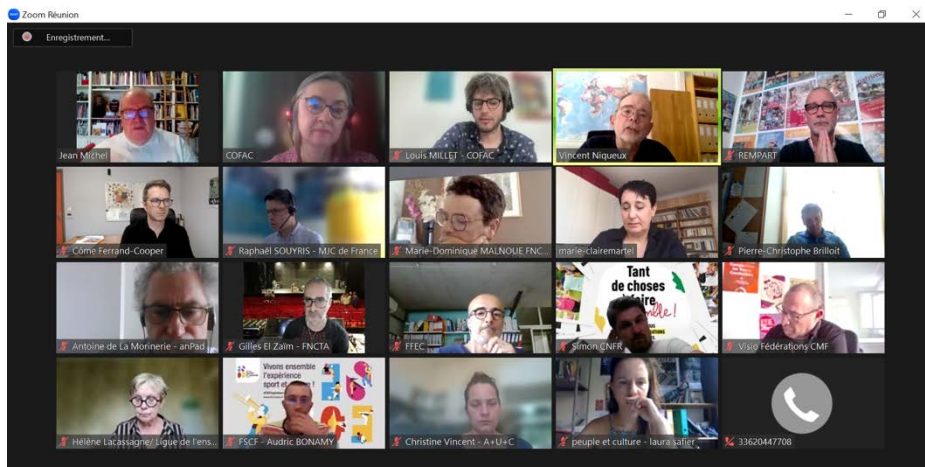
Un groupe de travail est mis en place pour travailler avec le ministère de la Culture sur leur outil d'autodiagnostic sur la Transition Écologique destiné à tous les acteurs culturels afin d'être mieux adapté aux associations culturelles. Cet outil fait partie des ressources que le ministère souhaite développer pour accompagner les acteurs de la Culture dans leur Transition Écologique.

L'avenir du bénévolat de responsabilité et du modèle associatif. L'engagement des Bénévoles aux fonctions de responsabilité est en crise en France depuis plusieurs années et le renouvellement de ces bénévoles devient de plus en plus compliqué alors que dans le même temps le travail associatif continue de se complexifier. Il devient primordial de se projeter sur l'avenir des associations et de leur modèle dans 20 ans, de mener une réflexion sur le rôle des têtes de réseaux et à travers un travail de fond, faire émerger de nouvelles solutions sur l'accompagnement des bénévoles de responsabilité, leur formation, la mutualisation des moyens des associations afin de renouveler et pérenniser la gouvernance et les actions des associations.

La qualification de l'utilité démocratique, sociale, économique des associations culturelles non seulement sur l'impact direct, mais aussi sur les effets de long terme. Créer de nouveaux outils pour mesurer ce que les associations culturelles produisent à travers des indicateurs économiques et non économiques. Ce travail a été lancé lors de l'Assemblée Générale de la COFAC le 11 mai 2023 par une discussion avec Pascal GLEMAIN, maître de conférences à l'Université Rennes 2, sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour mesurer les actions des associations et de l'économie sociale et solidaire à travers notamment la notion de « valeur ajoutée sociétale » des associations culturelles. Des démarches de recherche-action sont envisagées notamment avec l'Université de Rennes2 et de Grenoble. Seront observées par exemple les effets de long terme sur le développement territorial global, la construction des identités et l'encapacitation des personnes, la santé, l'isolement social...



L'Assemblée Générale a été suivie de la **Réunion des Régions**, temps d'échanges entre les COFAC régionales, le Groupe de travail "Territoires" et les membres de la COFAC. Cette rencontre a permis à chaque COFAC régionale de faire un retour d'expériences de leurs projets réalisés en 2023.



Dix réunions du **Conseil d'Administration** ont eu lieu en 2023 : les 12 janvier, 16 février, 23 mars, 24 avril, 11 mai, 15 juin, 18 juillet, 14 septembre, 19 octobre et 7 décembre.



Les **membres du Bureau** se sont réunis chaque lundi afin d'assurer une plus grande collégialité dans la gestion et l'administration de la COFAC, et d'organiser le travail des salariés et l'ensemble des activités de la semaine.



REPRESENTATIONS ET MANDATS DIVERS

Marie-Claire MARTEL et Benoît POITEVIN représentent la COFAC au Conseil d'administration du Mouvement associatif.

Marie-Claire MARTEL, est Vice-Présidente du Conseil économique, social et environnemental (CESE), elle est déléguée à la participation citoyenne et fait partie du Groupe des Associations dont les membres sont élus par le Mouvement associatif. Elle est Rapporteuse de l'Avis *Vers la démocratie culturelle* voté en 2017 et de l'Avis *Engagement bénévole, Cohésion sociale et citoyenneté* adopté en juin 2022.

Marie-Claire MARTEL siège au titre du CESE au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC).

Olivier LENOIR participe aux travaux du comité consultatif du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA).

Céline RECCHIA siège au Conseil d'Administration du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (Fonjep) et participe aux travaux de la Commission « Prospective ».

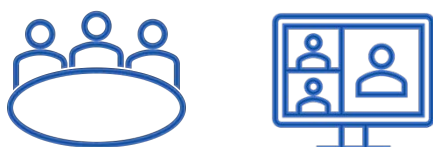
Benoit POITEVIN participe aux travaux du groupe de travail du Mouvement associatif sur la fiscalité et l'économie du secteur associatif ; les travaux ont principalement porté sur la taxe sur les salaires et les rescrits fiscaux. Il siège également au Comité d'évaluation du Mouvement Associatif.

Olivier LENOIR participe aux travaux de la commission "Engagement" du Mouvement associatif.

Benoit POITEVIN siège pour la COFAC au Conseil d'administration de SMACL Assurances.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

LA COFAC EN 2023 C'EST



10

Conseils d'Administration

1

Assemblée Générale

PARTICIPATION AUX GRANDS RENDEZ-VOUS DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DES FEDERATIONS

Participation aux **Assemblées Générales Annuelles des COFAC régionales** : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes.

Participation à la signature de la **Charte d'Engagements Réciproques** COFAC Nouvelle Aquitaine – DRAC – Région à Bordeaux.

Organisation et coanimation des **réunions des associations culturelles** du réseau de la COFAC en région.

Participation à l'**Assemblée Générale du FONJEP**.

Participation à l'**Assemblée Générale du Mouvement associatif** et de **SMACL Assurances**.

Poursuite de l'organisation et de la participation aux **Rencontres cultures bilatérales** entre la COFAC, ses membres et les associations des autres champs associatifs.

Soutien au développement de **projets innovants** (Maillages, projet de territoire du Théâtre de Gascogne en lien avec les associations des Landes).

Participation à la 4ème édition des **États Généraux des Festivités Populaires et Culturelles de France** organisés par la FNCOF à Denain (59).



Participation au **Salon International du Patrimoine Culturel** et aux animations organisées par l'Union REMPART.

Participation au **Salon des Maires et des Collectivités Locales** à Paris.



Participation au **colloque santé** organisé par la Fédération Sportive et Culturelle de France ainsi qu'au Forum européen One Health à Lyon.



Participation au **Salon Musicora**.

Participation aux côtés de la FNCC et de l'ARF aux **réunions sur le maintien des festivals** lors des JOP 2024 et signature du communiqué de presse pour une fête sportive et culturelle à Paris comme dans les territoires.

GROUPES DE TRAVAIL

« Pratiques en amateur »

Animation : Marie-Claire MARTEL, Gilles EL ZAÏM

Le groupe de travail s'est réuni trimestriellement. Tout au long de l'année, le groupe a assuré une veille juridique ainsi que sur l'actualité. Il a notamment porté son attention sur la question des festivals et activités artistiques et culturelles pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, dans le cadre de la circulaire du 13 décembre 2022 commune des ministères de l'Intérieur, de la Culture et des Sports. Ce thème a été abordé lors de la Rencontre Culture-Actu organisée par la COFAC le vendredi 10 février 2023 au CESE.

Le groupe a produit des fiches internes intégrées au plaidoyer. Il a été associé aux réunions du groupe de travail trimestriels *Droits Culturels, Démocratie culturelle et partage des ressources culturelles* ainsi qu'au groupe *Education Artistique et Culturelle (EAC) en lien avec l'Enseignement Artistique Spécialisé (EAS) et l'Éducation Populaire (EP)*.

Ses membres ont participé aux réunions de concertation organisées par les partenaires institutionnels, les syndicats et le monde associatif :

- réunions avec la FNCC, FNADAC, Hexopée, France Tiers Lieux ;
- tables rondes lors des États Généraux des Festivités Populaires et Culturelles de France à Denain (59).

« Droits Culturels »

Animation : Hélène LACASSAGNE, Marie-Claire MARTEL

La COFAC est investie sur les Droits Culturels et la Démocratie Culturelle et ses liens avec la démocratisation. Ses membres les font vivre quotidiennement sur tous les territoires, sans toujours les avoir identifiés comme tels.

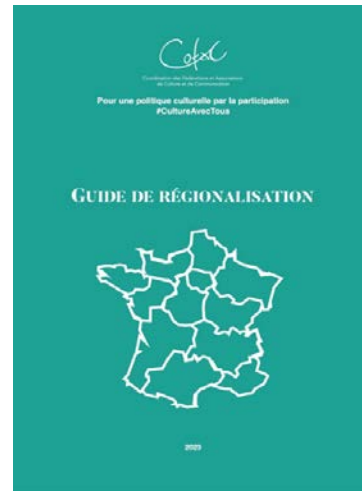
La question des Droits culturels et de la qualité du lien entre les personnes n'a jamais été plus prégnante alors que l'on parle de nouvelle politique d'intégration ou de difficultés de cohésion sociale.

Ce sujet est travaillé en amont des prochaines Rencontres Culture et ce sujet fera l'objet d'un atelier dédié.

Les membres du groupe interviennent régulièrement sur les Droits Culturels et la Démocratie Culturelle auprès des partenaires institutionnels, associatifs et privés de la COFAC.

« Territoires »

Animation : Marie-Claire MARTEL, Olivier LENOIR, Côme FERRAND COOPER



Le groupe de travail a continué à structurer le **réseau régional** par l'implantation des COFAC régionales, permettant de rechercher par le consensus l'intérêt général à l'échelle de la région, et de s'insérer dans le dialogue civil régional avec l'ensemble des autres acteurs, élus, syndicats de salariés et d'employeurs, et entreprises. Le groupe a ainsi participé activement aux réunions statutaires et thématiques des COFAC régionales.

Le groupe a travaillé sur la déclinaison dans les régions de la Charte d'Engagements Réciproques signée le 15 février 2019 entre le ministère de la Culture et la COFAC.

Le groupe a finalisé la rédaction du **Guide de régionalisation** dans le but de clarifier les objectifs et les enjeux de la régionalisation, identifier les difficultés et réunir des solutions à disposition des porteurs des COFAC régionales existantes ou en devenir.

Enfin, ce groupe a supervisé la création de la COFAC Bretagne initiée par Yvon ROUSSEL.

Pour aller plus loin :

- https://cofac.asso.fr/wp-content/uploads/2023/04/2023-03-14_Guide-COFAC-de-la-régionalisation-version-numérique.pdf

« Éducation Artistique et Culturelle (EAC), Enseignement Artistique Spécialisé (EAS), Éducation Populaire (EP) »

Animation : Pierre-Christophe BRILLOIT (EAC), David LALLOZ (SNOP)

Le groupe de travail a poursuivi sa réflexion sur les **convergences possibles entre l'éducation artistique et culturelle, l'enseignement artistique spécialisé et l'éducation populaire.**

Ce groupe a mené une réflexion dans le cadre d'une concertation ministérielle sur le Schéma national d'orientation pédagogique, notamment dans l'objectif de créer un diplôme national pour valider la fin de parcours des amateurs et de présenter un socle commun cohérent et harmonieux reliant la Danse, le Théâtre et la Musique en termes d'orientations pédagogiques, de missions d'enseignement et d'objectifs généraux.

Enfin, le groupe s'est mobilisé en 2023 autour de la rédaction du [guide sur l'école de musique associative](#) publié en 2024 par OPALE.

Pour aller plus loin :

→ <https://www.opale.asso.fr/article597.html>

FORMATIONS DES BENEVOLES

La formation de bénévoles est l'un des éléments essentiels de notre projet associatif, dont le principal bénéfice est l'amélioration de la compétence des bénévoles des associations culturelles, l'augmentation significative du bénévolat de longue durée et l'aide à la prise de responsabilité au sein des associations en vue du renouvellement des gouvernances.

La signature en 2022 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) pour la formation de bénévoles, dans le cadre du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), a permis de réaffirmer sa pertinence et son impact positif dans l'accompagnement de nos bénévoles élus dirigeants ou régulières. Elle manifeste une fois de plus le soutien de l'État et sa reconnaissance des actions menées par notre coordination pour la promotion d'une vie associative culturelle libre, exprimant ainsi la participation de la société civile à la gestion de l'intérêt général et à la construction du vivre ensemble.

La COFAC participe au Comité consultatif du FDVA et contribue à la réflexion conduite par la DJEPVA et le Mouvement associatif sur le FDVA Formation et le FDVA Fonctionnement-Innovation.

GUIDE DU PARCOURS DE RESPONSABLE BENEVOLE



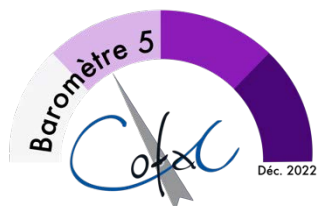
Un travail collectif pour la rédaction d'un guide du parcours de responsable bénévole a été entamé en 2023. La vocation de ce guide à destination des responsables associatifs et des salariés est de présenter une série de préconisations et d'outils pour aider à fabriquer un parcours de responsables bénévoles.

En partenariat avec SMACL Assurances, Groupe UP et Hexopée, des rencontres en ligne ont été organisées pour recueillir les besoins du secteur, et un travail de synthèse est en cours pour une publication 2024.

LE BAROMÈTRE DE LA COFAC

Depuis janvier 2021, la COFAC documente la situation spécifique des associations culturelles.

Le baromètre de la COFAC est devenu un outil essentiel pour notre coordination. Avec deux éditions par an, il permet de suivre l'évolution de la situation des associations culturelles, de sonder le moral des bénévoles et responsables associatifs, et d'anticiper leurs besoins. A chaque nouvelle édition, les résultats sont de plus en plus diffusés et repris par les médias, illustrant l'importance du rôle des associations et des bénévoles dans la Culture et de la nécessité de les soutenir. Les résultats des Baromètres aiguillent également les actions de la COFAC pour porter toujours plus efficacement sa voix au cœur des débats.



La Culture, variable d'ajustement de la crise. Entre fatigue et détermination : les premiers impacts

Du 21 décembre 2022 au 26 janvier 2023 :
464 réponses reçues.

Ce 5^e Baromètre a montré que la situation des associations culturelles se complexifie : les difficultés budgétaires rencontrées sont liées à une baisse des ressources (recettes d'activités, subventions, dons, mécénat...) mais aussi à un renchérissement des charges, associées à des difficultés de relance « post Covid » encore sensibles. Avec un impact visible sur leurs activités et des responsables associatifs pessimistes et épuisés ou fatigués.

→ <https://cofac.asso.fr/actualite/resultats-5e-barometre-de-la-cofac/>

Les premiers résultats du Baromètre ont été présentés en avant-première le 8 février dans l'émission « 18h30 » sur France 3 Île-de-France qui avait pour thème « Culture, subventions en baisse ».



Bénévolat de responsabilité : le grand épuisement

Du 22 mai au 26 juin 2023 : 331 réponses reçues.

Le 6^e Baromètre a mis en évidence que l'épuisement physique et moral des responsables associatifs était patent et plus important dans le secteur culturel que dans les autres champs associatifs, avec un renouvellement des responsables de plus en plus difficiles. Aux difficultés liées à la recherche de financement et au sentiment de n'être pas écouté, s'ajoutent également des difficultés opérationnelles qui se multiplient (refus de dépôt de dossier pour les événements extérieurs prévus pendant la période des JOP, complexité de la réglementation, mises en concurrence entre associations, quasi-municipalisation, difficultés de recrutement des salariés, nombreuses taxations indues de l'URSSAF pour la période Covid...).

→ <https://cofac.asso.fr/actualite/resultats-6e-barometre-de-la-cofac/>



Le baromètre de la COFAC dans la presse (Retrouvez toute la revue de presse 2023 de la COFAC en annexe)

Télérama

Les associations culturelles confrontées à une hémorragie de leurs responsables

Les associations culturelles ont de plus en plus de mal à trouver des responsables pour les encadrer, rapporte une étude. En cause, un sentiment de non-reconnaissance de l'engagement bénévole, qu'il est dur de combattre.

Olivier Milot • Publié le 29 août 2023 à 16h43

la Gazette

des communes • des départements • des régions

CULTURE Culture : les associations contraintes de réduire leur offre

Publié le 16/02/2023 • Par Hélène Girard • dans : Actualité Culture, France



Les associations culturelles cumulent les difficultés. C'est ce qui ressort du cinquième baromètre de leur coordination nationale (Cofac). Sans intensification du soutien des collectivités et de l'Etat, 2023 s'annonce une année « dévastatrice ».

POLITIQUES CULTURELLES

Culture : coup de blues des responsables d'associations

Publié le 11/08/2023 • Par Hélène Girard • dans : Actualité Culture, France



Nombre d'associations voient leurs responsables rendre leur tablier, sans toujours trouver la relève. Un risque d'étiollement mis en lumière par le sixième baromètre de leur coordination nationale (Cofac). Sur le plan financier, les collectivités restent présentes.

© Web Buttons Inc./AdobeStock

LA CROIX

Actualité • France

Associations culturelles cherchent seniors pour les diriger

Analyse Selon une étude récente, les associations culturelles ont des difficultés pour renouveler leur bureau. Un problème qui s'est accentué avec la crise sanitaire. Colonne vertébrale du milieu associatif, les seniors manquent de plus en plus à l'appel.

Marie Leveugle, le 18/08/2023 à 19:00

PIOCHE!

Pioche • Notre lieu • Malaise dans la culture : les bénévoles démissionnent pour un épuisement physique et moral

Malaise dans la culture : les bénévoles démissionnent pour « épuisement physique et moral »

© Baptiste Thomasset • 18 août 2023

3 paris île-de-france



franceinfo:

Bénévolat : 43% des associations culturelles ont perdu des responsables et la moitié ne parvient pas à les remplacer

La coordination des fédérations et associations de culture et de

Le Télégramme

Les associations culturelles bretonnes perdent des bénévoles à des postes à responsabilités

T Article réservé aux abonnés

ASSOCIATIONS mode d'emploi

ABONNÉ

Associations culturelles, les responsables démissionnent

La Scène

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELLS DU SPECTACLE

BÉNÉVOLES : LES RECRUTER ET... LES GARDER

INFOSCÈNES



Les associations culturelles peinent à recruter des bénévoles pour un festival. Le point en quelques pistes d'explications et débuts de solutions.

Il y a péril en la demeure sur le sujet des bénévoles dans les associations culturelles. La Cofac (Coordination des fédérations et associations de culture et de communication) publiait cet été une étude que sa présidente, Marie-Claire Martel, résumait ainsi : « Alors que pendant longtemps, notamment avant le covid, 10 % de bénévoles partaient chaque année d'une association culturelle et 10 % arrivaient. Désormais, 30 % partent et pour toujours, et 10 % arrivent. » Par ailleurs, 43 % des associations culturelles ont perdu des responsables et la moitié ne parviennent pas à les remplacer. Le déficit se creuse donc au point parfois de voir certaines d'entre elles disparaître (comme des fanfares), même si ça reste, dit-elle, « un épiphénomène ».



Vendredi 10 février 2023, le secteur culturel et artistique était rassemblé au Conseil économique, social et environnemental pour les premières Rencontres Culture-Actu, format court des Rencontres Culture sur les sujets d'actualité du secteur culturel.



Cette rencontre fut riche en discussions et échanges autour de la tenue des festivals et activités artistiques et culturelles pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Elle était également l'occasion pour présenter les résultats de la 5eme édition du Baromètre de la COFAC et les Actes des Rencontres Culture, synthèse non exhaustive de la matinée des Rencontres Culture, qui avait eu lieu le 21 novembre 2022 au CESE à Paris. Ces actes rendent compte de la richesse des échanges avec la restitution des Ateliers Culture et des interventions.

Pour aller plus loin :

→ <https://cofac.asso.fr/wp-content/uploads/2023/02/les-actes-des-rencontres-culture-2022.pdf>



Dans le cadre de la **Maison des professionnels**, co-organisée par le **Festival d'Avignon** et **l'ISTS**, intégrée au **Café des idées**, la COFAC a organisé son Université d'été des Associations culturelles et artistiques, deux jours de rencontres et d'échanges les 17 et 18 juillet à Avignon, entre les membres de son réseau, ses partenaires, les bénévoles, salariés et responsables d'associations culturelles.



Le lundi 17 juillet au matin, les membres de la COFAC étaient réunis avec les élus de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) pour échanger autour de l'action des associations culturelles et de son articulation avec les politiques culturelles locales. À cette occasion, les participants ont discuté de l'impact et des effets à long terme des actions menées par les associations culturelles.

L'après-midi, la COFAC et la Fédération nationale des associations de DAC (FNADAC) se rencontraient à la Maison des professionnels pour discuter des relations entre les associations culturelles et les DAC et signer une convention de partenariat.

Le bénévolat était au cœur de la rencontre de la COFAC du mardi 18 juillet au matin avec la présentation de l'avis du Conseil économique, social et environnemental « Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté ».

Marie-Claire MARTEL, présidente de la COFAC, vice-présidente du CESE déléguée à la participation citoyenne et rapporteure de l'avis a pu échanger avec les membres de la COFAC, ses partenaires et les bénévoles, salariés et responsables d'associations culturelles présents autour des 19 préconisations de l'avis pour faciliter le bénévolat, valoriser les bénévoles et mieux reconnaître leurs compétences.

Signature d'une convention de partenariat entre la FNADAC et la COFAC.

La FNADAC et la COFAC ont signé, à l'occasion du festival d'Avignon 2023, une convention de partenariat consolidant le rapprochement des deux structures et la poursuite de leur collaboration autour d'intérêts partagés.



La COFAC et la FNADAC souhaitent conclure un partenariat dans la présente convention dont l'objet est de :

- **Favoriser** l'interconnaissance des associations et des directeurs et directrices des affaires culturelles et de leurs missions.
- **Formaliser** les relations entre les deux structures par la définition des modalités de leur coopération commune et l'affirmation de leur reconnaissance réciproque, leur volonté de travailler ensemble sur tout sujet commun.
- **Partager** et promouvoir les expériences, les initiatives et les bonnes pratiques.

Pour aller plus loin :

- <https://cofac.asso.fr/actualite/retour-images-luniversite-d-ete-associations-culturelles-artistiques-2023/>
- <https://cofac.asso.fr/actualite/communique-de-presse-signature-dune-convention-partenariale-entre-fnadac-cofac/>



PARTENARIATS ASSOCIATIFS ET INSTITUTIONNELS

RELATIONS AVEC LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Marie-Claire MARTEL, administratrice, et Benoît POITEVIN, suppléant, ont représenté la COFAC lors des réunions statutaires du Mouvement associatif tout au long de l'année.

Benoît POITEVIN fait partie du groupe de travail sur la fiscalité.

Olivier LENOIR participe aux travaux de la commission "Engagement".

Des membres du réseau de la COFAC ont participé à des webinaires thématiques organisés tout au long de l'année par le Mouvement associatif au niveau national et régional.

Un atelier dédié à la Culture sera organisé et animé par la COFAC lors de Droit de Cité en janvier 2024.

RELATIONS AVEC LE CENTRE DES RESSOURCES DLA CULTURE/OPALE

Le CRDLA Culture est animé par :

. OPALE, qui en est l'opérateur et en assure également la coordination générale depuis 2004

. L'Ufisc et la COFAC, partenaires de cette mission depuis 2006 et qui co-construisent les actions.

L'apport des salariés de la COFAC constitue pour le CRDLA Culture/OPALE un élément précieux qui permet d'être en prise permanente sur les enjeux et les besoins des associations culturelles et artistiques.

En 2023 les actions avec le CRDLA Culture et OPALE ont été réalisées autour de trois axes stratégiques :

1. Appuyer et conseiller les DLA départementaux et régionaux dans leur mission d'accompagnement et d'animation territoriale ;
2. Concevoir, relayer, mettre à disposition des ressources pour le réseau DLA ;
3. Participer à la coordination, à l'amélioration de la qualité du dispositif et à sa valorisation.

Afin d'atteindre les objectifs du CRDLA Culture, la COFAC a obtenu un financement correspondant à l'équivalent d'un tiers du temps de travail de la coordinatrice nationale et du chargé de communication. Des conventions de mise à disposition de personnel pluriannuelles sont établies avec chaque salarié de la COFAC.

Les missions qui leur sont confiées portent en priorité sur :

- L'organisation de temps de sensibilisation auprès des adhérents et la communication sur le dispositif DLA,
- La production de ressources en direction des chargés de mission DLA et des acteurs culturels,
- La participation aux moments d'échanges entre les DLA et les adhérents en régions.

La COFAC s'est fortement mobilisée en 2023 pour la rédaction du guide sur **l'école de musique associative** publié en 2024 et pour la réalisation d'une fiche repères sur **l'Association de sauvegarde et d'animation du patrimoine** rédigée par REMPART.

Marie-Claire MARTEL a participé régulièrement aux réunions stratégiques organisées dans le cadre de la mission.

RELATIONS AVEC LES SERVICES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ET DE CEUX DU PREMIER MINISTRE

Les conseillers Vie associative et Culture auprès du Président de la République et du Premier ministre suivent les activités de la COFAC avec attention et l'accompagnent sur ces deux sujets. Des notes sont produites en fonction des besoins et de l'actualité.

RELATIONS AVEC L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT

La COFAC, conformément à son rôle d'interlocuteur des pouvoirs publics, entretient des relations avec les élus à l'Assemblée nationale et au Sénat.

La COFAC retransmet aux parlementaires les attentes et les besoins du secteur et leur a proposé des modifications ou amendements sur le PLF ou les différents projets pour propositions de Loi qui concernaient la Culture ou l'engagement bénévole.

RELATIONS AVEC LE SECRETARIAT D'ÉTAT A LA JEUNESSE ET LA VIE ASSOCIATIVE ET A L'ESS

La COFAC dispose d'une **Convention annuelle d'objectifs** (CAO) avec le Ministère chargé de la vie associative qui reconnaît ainsi le rôle de la coordination, tant vis-à-vis du Mouvement associatif que du champ des associations culturelles.

Les relations avec le Secrétariat d'État à la Vie associative ont été continues et régulières. Le soutien du Secrétariat d'État pour la préfiguration de la COFAC Régionale Corse a été particulièrement efficace.

La COFAC bénéficie dorénavant d'une convention triennale relative au FDVA.

RELATIONS AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

Les relations avec le Cabinet et les services du ministère de la Culture ont été régulières.

L'action militante de la COFAC, autour des Droits Culturels, de la démocratisation et de la Démocratie Culturelle s'est poursuivie avec la création de la Délégation Générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie Culturelle (DG2TDC), qui a abouti en 2021. Le soutien constant et attentif apporté à la COFAC et à ses actions par la DG2TDC est majeur.

Le Secrétariat Général du ministère de la Culture a maintenu le poste FONJEP culture de la coordinatrice nationale et a accordé à la COFAC une subvention pour les actions de coordination et de régionalisation.

Deux réunions de travail ont eu lieu en 2023 avec le Haut-fonctionnaire au développement durable du ministère de la Culture autour des outils d'aide à la transition écologique que souhaite mettre en place le ministère.

RELATIONS AVEC LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

La Présidente de la COFAC a continué ses activités de conseillère et de Vice-Présidente du CESE, poursuivant dans ce cadre la présentation de l'*Avis Vers la Démocratie culturelle*, ainsi que l'*Avis Engagement bénévole, Cohésion sociale et Citoyenneté*, lors de réunions publiques, de débats en Région et d'échanges avec les Présidents et exécutifs régionaux. De nombreux acteurs publics de terrain s'en sont emparés, et des échanges sont en cours autour de l'évolution des pratiques.

Les associations culturelles et leurs préoccupations ont trouvé place dans les orientations stratégiques du CESE et notamment dans les enjeux de résilience. Elles ont été présentées dans de nombreux avis sur les métiers de la cohésion sociale, la prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement, le bénévolat et dans les déclarations du Groupe des Associations. Plusieurs associations ont pu être auditionnées, y compris dans d'autres sections que celles de la Culture. Les bénévoles ont pu participer aux travaux sur le bénévolat et ont été accueillis au CESE pour la séance plénière de restitution de ces travaux.

Le lien avec le CESE, maison commune de la société civile, est extrêmement important et sa mise en lumière lors des Rencontres Culture particulièrement porteur pour le dialogue civil culturel.

RELATIONS AVEC LE HAUT CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE (HCVA)

La COFAC reste en contact avec les membres du HCVA afin de suivre leurs travaux sur les projets de loi et de décrets concernant les associations.

RELATIONS AVEC LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE (FNCC)

Une rencontre sur les "Impacts et effets de long terme de l'action des associations culturelles : quelle articulation avec les politiques culturelles locales" s'est tenue entre les adhérents de la FNCC et de la COFAC à l'occasion du Festival à Avignon.

"Comment mesurer leur apport à court et long termes ? Comment favoriser le dialogue entre responsables associatifs et politiques ? Comment

articuler la liberté d'action du tissu associatif avec les orientations politiques des élus ?" étaient les sujets débattus lors de cette rencontre animée par les présidents de deux structures, Marie-Claire MARTEL et Frédéric HOCQUART.

RELATIONS AVEC LA FNADAC

La FNADAC a coanimé les Rencontres Culture-Actu tenues au CESE en janvier 2023.

Les membres de la FNADAC et de la COFAC ont participé au débat autour des règles éthiques, déontologiques et pratiques entre les associations culturelles et les DAC à l'occasion de l'Université d'été des associations culturelles organisée en Avignon.

La FNADAC et la COFAC ont signé, à la même occasion, une convention de partenariat consolidant le rapprochement des deux structures et la poursuite de leur collaboration autour d'intérêts partagés. *(Voir page 22)*

RELATIONS AVEC LE FONDS DE COOPERATION DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE (Fonjep)

La COFAC est entrée au Conseil d'Administration du Fonjep le 1er juillet 2021. Représentée par Céline RECCHIA, la COFAC participe mensuellement au CA du Fonjep où elle porte les enjeux propres des associations culturelles.

La représentante de la COFAC s'est inscrite et a participé à la Commission prospective.

RELATIONS AVEC L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

La COFAC participe à la promotion du dispositif et encourage l'engagement des volontaires du Service Civique au sein de son réseau.

RELATIONS AVEC HEXOPEE

Le partenariat avec Hexopée a été concrétisé en 2022 par la signature d'une Convention entre nos deux structures. Nos échanges et participation aux événements sont réguliers.

RELATIONS AVEC LA SAS PASS CULTURE

Le pass Culture a pour vocation de proposer le plus grand nombre d'offres culturelles, toujours plus orientées vers la découverte de nouvelles pratiques culturelles et permettant aux jeunes bénéficiaires de construire de véritables parcours culturels. La COFAC soutient ces objectifs et assure régulièrement la promotion du pass Culture dans son réseau.

RELATIONS AVEC FRANCE TIERS-LIEUX

La COFAC est membre de France Tiers-Lieux depuis 2022 et relaie son actualité auprès de ses adhérents.

RELATIONS AVEC L'UNION FEDERALE DES STRUCTURES CULTURELLES (UFISC)

Dans le cadre de la convention avec le CRDLA Culture, la COFAC et l'UFISC se rencontrent régulièrement lors des réunions organisées par OPALE afin de coordonner leurs actions. *(Voir page 24)*

RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Les relations de la COFAC avec ESS France, le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CNCRESS), le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire (CESS) s'effectuent principalement par l'intermédiaire du Mouvement associatif, au regard des faibles moyens humains de la COFAC. Cependant même si ce travail n'est pas mené directement à la COFAC, ses membres sont très investis tant dans les groupes de travail du Mouvement associatif ou du Haut-Commissariat que dans les Chambres régionales.

Les discussions avec nos partenaires de l'ESS se sont poursuivies. Le partenariat avec le groupe coopératif Up a été prolongé et amplifié, notamment à l'occasion de la rédaction du guide du parcours de responsable bénévole.

Dans leurs champs d'activité respectifs, la COFAC et le Groupe Up ont décidé d'œuvrer à la démocratisation de l'accès à la culture sur les territoires. Cette démarche inclusive a vocation à faire se rapprocher les acteurs culturels associatifs, les salariés et les citoyens, les entreprises et les collectivités autour de leurs lieux de vie, en soutenant et en développant l'offre culturelle locale.

Pour cela, la COFAC et le Groupe Up ont décidé de poursuivre la structuration de leur collaboration à travers un véritable partenariat axé sur la promotion d'un écosystème culturel commun, le pass Culture et le renforcement des réseaux (Chèques Culture et Chèques Lire).

Benoit POITEVIN siège au Conseil d'Administration de SMACL Assurances.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL (CESER)

Des représentants de membres de la COFAC ont été présents au sein de plusieurs CESER par le biais des structures régionales du Mouvement associatif. Ainsi Céline RECCHIA, Territoires et Cinéma, a siégé au CESER Ile-de-France, et Jany ROUGER, Président de la COFAC Nouvelle-Aquitaine, a siégé au CESER Nouvelle-Aquitaine, dont il était l'un des Vice-Présidents (Président de la Section veille et prospective).

Les représentants du secteur qui ont siégé au CESER Bourgogne Franche-Comté sont : Corinne MOLINA, de Rempart, par un accord entre les structures œuvrant dans le champ des patrimoines, et Bouchra HABBACHE-REZHI de la CMF, par un accord entre les structures du champ de la création et de la diffusion artistiques, tandis que Jean-Jacques EPRON a siégé en tant que représentant des Foyers ruraux au CESER Nouvelle-Aquitaine.

La Ligue de l'Enseignement, membre de la COFAC, a eu un représentant dans la plupart des CESER. Antoine QUADRINI est président du CESER Auvergne-Rhône-Alpe.

COMMUNICATION ET PUBLICATIONS



12

Lettres d'informations
et 10+ Flash info et
de Bulletin interne



3

Communiqués
de presse

La COFAC accompagne les associations culturelles, les responsables et bénévoles tout au long de l'année par un important travail de veille, de décryptage des décrets, de remontée auprès des pouvoirs publics des problématiques du terrain, et d'accompagnement des structures. Les différents canaux de communication de la COFAC (site internet, réseaux sociaux, lettres d'information) permettent à la COFAC de transmettre efficacement ces informations aux associations culturelles.

SITE INTERNET

La COFAC publie tout au long de l'année de nombreux articles sur l'actualité du secteur ainsi que des notes, comme celles sur les aides mises en place par le gouvernement, l'évolution de la branche ÉCLAT ou la veille juridique et parlementaire. Bien référencé sur les moteurs de recherche, le site internet permet de répondre aux questions et besoins des associations de terrain.

Plus de 3 000 visiteurs consultent chaque mois le site de la COFAC pour un total de 38 650 pages consultées en 2023.

Espace ressources

Les productions de la COFAC sont mises sur le site, avec un outil de recherche par type de document ou par thématique.

Espace Intranet

Dédié aux membres de la COFAC, l'espace Intranet regroupe les documents internes des instances et groupes de travail.

LETTRE D'INFORMATION, FLASH INFO ET BULLETIN INTERNE

La lettre d'information de la COFAC permet de relayer l'actualité de la COFAC et de ses membres, mais aussi les ressources, appels à projets et outils, produits par la COFAC ou ses partenaires à destination des associations culturelles. La lettre d'information offre un panorama de l'actualité du monde associatif et culturel. Le flash info permet quant à lui de relayer rapidement une information précise. Au total sur l'année 2023, douze lettres d'information et une dizaine de Flash infos ont été envoyées à plus de 3 200 destinataires. En interne, la COFAC envoie un Bulletin à ses membres pour les tenir au courant des dernières actualités de la vie associative et des membres et partenaires de la COFAC.

RESEAUX SOCIAUX

La COFAC est présente sur 3 réseaux sociaux : Facebook, Twitter et depuis 2022 LinkedIn. Complémentaires, ils permettent à la COFAC de partager ses actions, celles de ses membres et partenaires et les actualités du secteur associatif et culturel directement aux publics concernés : membres de notre réseau ; bénévoles et responsables associatifs ; partenaires et professionnels du secteur culturel.

En 2023, la page Facebook rassemble 1 021 abonnés, la page LinkedIn 336 abonnés et le compte twitter 459 abonnés.

RELATIONS AVEC LES MEDIAS

La COFAC collabore régulièrement avec les périodiques destinés aux responsables associatifs : *Juris Associations*, *Associations Mode d'Emploi*, *La Lettre du Spectacle*, *La Lettre du Musicien*, *La Gazette des Communes*. Interviews et renseignements fournis auprès de journalistes de divers journaux (*Le Monde*, *Libération*, *Télérama*, *La Lettre du Musicien*, *Le Figaro*, *L'Opinion*, *Les Echos*, *Toute la Culture*, *News tank*, *Ouest France*, *La Terrasse...*) et des journalistes indépendants

Chaque baromètre flash de la COFAC fait l'objet d'un communiqué de presse et d'une large diffusion auprès de nos membres et partenaires ainsi que du grand public. (*Voir revue de presse en annexe.*)

ANNEXES

ANNEXE I – COMMUNIQUE DE PRESSE



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

5e Baromètre Flash de la COFAC

La Culture, variable d'ajustement de la crise. Entre fatigue et détermination : les premiers impacts.

Paris, le 13 février 2023

Le Baromètre Flash de la COFAC sonde les associations culturelles afin de mieux comprendre et anticiper leurs besoins. La 5e édition du baromètre s'est tenue en ligne du 21 décembre 2022 au 26 janvier 2023.

La situation des associations culturelles se complexifie encore et c'est l'ensemble des facteurs déterminant leurs actions qui sont atteints. Les difficultés budgétaires rencontrées sont liées à la fois à une baisse des ressources (recettes d'activités, subventions, dons, mécénat...) mais aussi à un renchérissement des charges, associées à des difficultés de relance « post Covid » encore sensibles. Ces contraintes économiques ont déjà un impact visible sur leurs activités pour 36% d'entre-elles. Cette situation va se dégradant et l'anticipation de la santé de leur association pour 2023 montre des responsables associatifs pessimistes et épuisés ou fatigués. Ils sont néanmoins déterminés à agir même si, alors qu'ils sont venus pour mener des projets collectifs, ils se retrouvent avec comme première activité la recherche de financements. Cette baisse de subventions, notamment locales, est elle aussi double : la perte d'une grande part de l'autonomie fiscale pour les collectivités locales les privent d'un levier encore plus important en situation de crise économique, d'autre part elles voient elles-mêmes leurs charges parfois exploser. Par ailleurs, les difficultés à conserver salariés et bénévoles, ou à en trouver, déjà relevées dans les précédents Baromètres, vont croissant. L'emploi est déjà touché pour 24% des associations. Même sans prolongement de l'âge de la retraite, des mesures pour faciliter le bénévolat avant la fin de carrière sont très urgentes.

On constate donc que la Culture est une variable d'ajustement des politiques publiques et du budget des familles. Or, la Culture, la création d'un commun culturel, les liens qui se nouent dans la vie associative sont les éléments mêmes qui nous constituent en société. On peut déjà, et cette étude le fait, commencer à en mesurer les impacts mais les effets à long terme ne peuvent qu'être dévastateurs pour la cohésion sociale.

[Découvrir les résultats du 5^e Baromètre de la COFAC](https://cofac.asso.fr/wp-content/uploads/2023/02/5e-barometre-de-la-cofac.pdf)

<https://cofac.asso.fr/wp-content/uploads/2023/02/5e-barometre-de-la-cofac.pdf>

A propos de la COFAC :

La COFAC rassemble 27 fédérations œuvrant dans l'ensemble des champs artistiques et culturels et représente plus de 40 000 associations culturelles. Elle permet aux acteurs associatifs de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des bénévoles, des amateurs et des usagers dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles.

COFAC, 22 rue Oberkampf 75011 PARIS
Site internet de la COFAC : www.cofac.asso.fr

CONTACTS PRESSE :

Marie-Claire MARTEL, présidente
marieclaire.martel@cofac.asso.fr / 06 75 62 40 81

Eva CAMPS, coordinatrice nationale
eva.camps@cofac.asso.fr / 06 80 98 40 09

Louis MILLET, chargé de communication
louis.millet@cofac.asso.fr / 01 43 55 60 63



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6e Baromètre Flash de la COFAC **Bénévolat de responsabilité : le grand épuisement**

Paris, le 17 juillet 2023

Le Baromètre Flash de la COFAC sonde les associations culturelles afin de mieux comprendre et anticiper leurs besoins. La 6e édition du baromètre s'est tenue en ligne du 22 mai au 26 juin 2023.

L'épuisement physique et moral des responsables associatifs est patent et plus important dans le secteur culturel que dans les autres champs associatifs. Déjà marqué lors du Baromètre précédent, il va s'accroître et le renouvellement des responsables est de plus en plus difficile. Aux difficultés liées à la recherche de financement et au sentiment de n'être pas écouté, s'ajoutent également les difficultés opérationnelles qui se multiplient (refus de dépôt de dossier pour les événements extérieurs prévus pendant la période JO, complexité de la réglementation, mises en concurrence entre associations, quasi-municipalisation, difficultés de recrutement des salariés, nombreuses taxations indues de l'URSSAF pour la période Covid...). Le « Dites-le nous une fois » applicable aux particuliers n'est pas de règle pour les associations.

Les conséquences de l'abandon des responsables associatifs culturels par épuisement ou découragement est un renoncement à leurs droits culturels et un amoindrissement de ceux de leurs adhérents.

Moins de culture et moins d'engagement citoyen dans les politiques culturelles signifient aussi **moins de cohésion sociale, un recul de la Culture du quotidien notamment dans les territoires éloignés des institutions publiques, une intégration des nouveaux arrivants empêchée, des emplois menacés faute d'employeurs, et, plus grave encore, une citoyenneté en recul.**

Il est temps de faire confiance et de redonner confiance à celles et ceux qui s'engagent pour que la Culture soit vivante dans tous les territoires et réellement accessible à toutes et tous, temps de considérer la pratique des amateurs pour ce qu'elle apporte aussi à long terme à toute la société et temps de financer **les associations pour ce qu'elles sont et non seulement pour ce qu'elles font.**

[Découvrir les résultats du 6e Baromètre de la COFAC](https://cofac.asso.fr/wp-content/uploads/2023/07/6e-barometre-de-la-cofac.pdf)

<https://cofac.asso.fr/wp-content/uploads/2023/07/6e-barometre-de-la-cofac.pdf>

A propos de la COFAC :

La COFAC rassemble 28 fédérations œuvrant dans l'ensemble des champs artistiques et culturels et représente plus de 40 000 associations culturelles. Elle permet aux acteurs associatifs de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des bénévoles, des amateurs et des usagers dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles.

COFAC, 22 rue Oberkampf 75011 PARIS
Site internet de la COFAC : www.cofac.asso.fr

CONTACTS PRESSE :

Marie-Claire MARTEL, présidente
marieclaire.martel@cofac.asso.fr / 06 75 62 40 81

Eva CAMPS, coordinatrice nationale
eva.camps@cofac.asso.fr / 06 80 98 40 09

Louis MILLET, chargé de communication
louis.millet@cofac.asso.fr / 01 43 55 60 63



Avignon, lundi 17 juillet 2023

Communiqué de presse

Signature d'une convention partenariale entre la FNADAC et la COFAC

La FNADAC et la COFAC ont signé, à l'occasion du festival d'Avignon 2023, une convention de partenariat consolidant le rapprochement des deux structures et la poursuite de leur collaboration autour d'intérêts partagés.

Qui sommes-nous ?

La **FNADAC** constitue un réseau d'associations régionales et nationales des DAC et des professionnel.le.s en responsabilité des missions culturelles généralistes présent.e.s dans les collectivités locales. Elle est conçue comme un réseau de solidarité, de reconnaissance du métier de DAC au plan national, valorisation des compétences, du caractère généraliste du métier, de l'articulation avec les politiques publiques, de l'évolution de la posture professionnelle. Cette démarche collective repose sur la volonté partagée de se regrouper autour de valeurs communes l'indépendance, la neutralité, le service public, la coopération intersectorielle, la liberté artistique, la laïcité, le respect et la liberté d'expression, la démocratisation. Les associations nationales et régionales de DAC soussignées s'engagent à faire converger leurs efforts dans un esprit de dialogue, d'ouverture, de respect de l'identité de chacun et de volonté d'œuvrer ensemble au sein de la fédération.

La **COFAC** rassemble plus de 40 000 associations culturelles au travers de ses 29 fédérations nationales adhérentes les plus représentatives, œuvrant dans les différents champs de la culture tels que : le Patrimoine, le Spectacle vivant, les Musées, le Cinéma, sur tous les territoires, ruraux, urbains et péri-urbains.

La COFAC est le pôle culture du Mouvement associatif et permet aux acteurs associatifs de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des bénévoles, des amateurs et des usagers dans l'élaboration des politiques culturelles. Au travers de l'affirmation des droits culturels, la COFAC travaille à concilier démocratie culturelle, démocratisation et action culturelle.

La COFAC fait entendre la voix des associations sur six thèmes :

- La place et la reconnaissance des pratiques en amateur.
- Le rôle des associations dans l'éducation culturelle et artistique.
- Les besoins en financement des associations et de leurs réseaux fédérés.
- L'activité humaine dans les associations (salarier, bénévolat) et la formation des responsables bénévoles.
- La structuration du secteur.
- Les enjeux européens des associations culturelles.

Que souhaitons-nous faire ensemble ?

La COFAC et la FNADAC souhaitent conclure un partenariat dans la présente convention dont l'objet est de :

- Favoriser l'interconnaissance des associations et des directeurs et directrices des affaires culturelles et de leurs missions.
- Formaliser les relations entre les deux structures par la définition des modalités de leur coopération commune et l'affirmation de leur reconnaissance réciproque, leur volonté de travailler ensemble sur tout sujet commun.
- Partager et promouvoir les expériences ; les initiatives et les bonnes pratiques.

Contact :

Pour la FNADAC :

Déléguée générale : Cristèle Couget – cristele.couget@fnadac.fr

Pour la COFAC :

Coordinatrice nationale : Eva Camps – eva.camps@cofac.asso.fr

POLITIQUES CULTURELLES

Culture : coup de blues des responsables d'associations

Hélène Girard | Actualité Culture | France | Publié le 11/08/2023

**Nombre d'associations voient leurs responsables rendre leur tablier, sans toujours trouver la r
Un risque d'étiollement mis en lumière par le sixième baromètre de leur coordination nationale
(Cofac). Sur le plan financier, les collectivités restent présentes.**



[1] Depuis le printemps 2022, 43% des associations culture perdu des bénévoles exerçant des responsabilités. Pire : une association sur deux n'a pas réussi à les ren C'est ce que montre le sixième baromètre flash [2] de la Coordination des fédérations et associations de c de communication [3] (Cofac), publié le 13 juillet. De plus, 36% ont vu le nombre de leurs adhérents dim rapport à l'avant-covid.

Epuisement des responsables associatifs bénévoles

« C'est très préoccupant, s'inquiète Marie-Claire Martel, présidente de la Cofac. Avant le covid, on compt de responsables bénévoles quittant leurs responsabilités, et autant de nouveaux entrants. Aujourd'hui, al 43% des associations perdent leurs responsables bénévoles, le taux de renouvellement est resté le mêm

- Culture : les associations contraintes de réduire leur offre [4]

Perte de motivation, du sens de l'engagement, « peur » face à l'engagement, fatigue et lassitude, voire épuisement. Telles sont les raisons avancées par un responsable sur trois pour expliquer son retrait. Vient ensuite, quasiment à parts égales, le vieillissement (19% des cas) et le manque de disponibilités (18%). Egalement mentionnés : les changements professionnels, géographiques et familiaux.

La vie de la Cité en danger

Pour la Cofac, les conséquences de cette désaffection sont lourdes d'appauvrissements sur divers plans : culturelles, engagement citoyen, lien social, intégration des nouveaux adhérents dans les associations. « aussi l'emploi qui est concerné – nous représentons 200 000 emplois associatifs – la démocratie participa vie de la Cité », souligne Marie-Claire Martel.

Les collectivités globalement présentes sur le plan financier

Lagazette.fr 19 + Créer ✎ Modifier l'article Contexte : Par défaut Tracking

deux (51%) n'en a reçu qu'une partie.

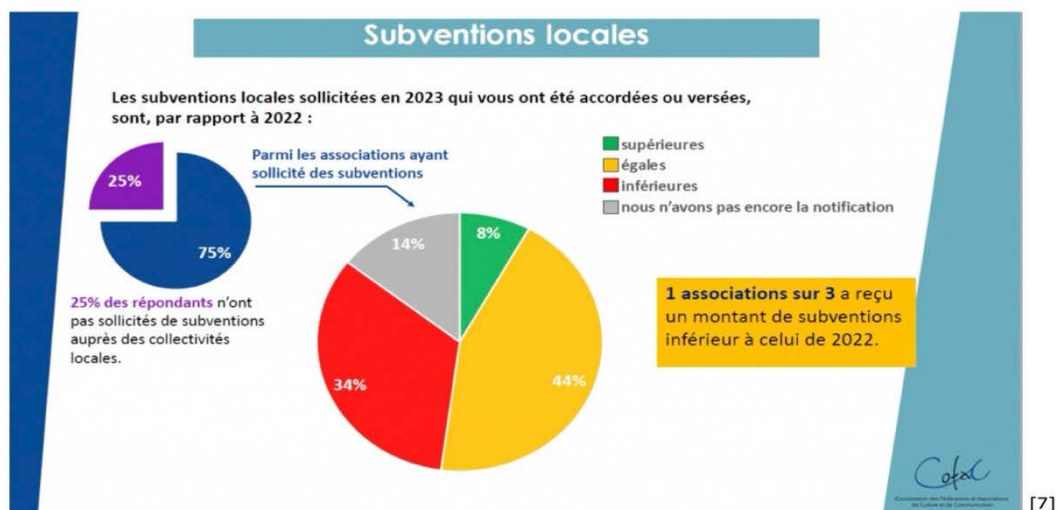
Publicité Désactivé

Salutations, Hélène Girard

Pour 2023, contrairement aux fortes inquiétudes évoquées l'été dernier [5], les associations – globalement – pas été laminées par des baisses de subventions : 52% ont reçu un montant identique ou même supérieur à celui de 2022, malgré tout vu le montant octroyé baisser par rapport à 2022.

Pour ce qui est des subventions de l'Etat en 2022, elles correspondent aux montants demandés dans 34% des cas. Pour 54% des demandes, l'Etat n'a octroyé qu'une partie de la somme demandée. Mais seules 12% des associations ont essuyé un refus.

- Malgré des budgets primitifs rassurants pour la culture, l'inquiétude des professionnels grandit [6]



(Source : Sixième baromètre de la Cofac)

Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Quel sens donner au subventionnement des associations culturelles ?

« Nous devons valoriser une autre vision de la culture, plus anthropologique au sens large que strictement culturelle et artistique, c'est-à-dire correspondant vraiment à ce que vivent les gens », a fait valoir Marie-Martel le 17 juillet, lors de débats organisés à Avignon d'une part avec les élus de la Fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC), et d'autre part, avec la Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles (Fndac). L'occasion de signer avec cette dernière une convention de partenariat.

Et de souligner l'importance d'une réflexion sur le sens donné à l'action des associations : « aujourd'hui, elles sont financées par ce qu'elles font, et non pour ce qu'elles sont. Nous voulons montrer les effets de leur action sur le long terme. Certains bénévoles cessent de s'engager parce qu'on leur demande des résultats précis qu'ils travaillent dans l'idée de renforcer le lien social. » Une perspective qui suppose de faire évoluer l'évaluation des actions menées par les associations.

Les associations et les subventions : un constat étonnant

Cette année, 25% des associations n'ont pas présenté de demande financière aux collectivités, et 66% n'ont pas sollicité. Un constat qui va à rebours de l'image de l'association systématiquement demandeuse de subvention. Interrogées par la presse sur les raisons qui les poussent à s'abstenir, les associations concernées ont mis en avant :

- le souhait de rester indépendantes vis-à-vis des élus locaux ;
- l'aide en nature déjà reçue ;
- l'absence de besoins d'argent public ;
- le manque d'ingénierie et le manque de temps pour faire des demandes de subventions ;
- un refus essuyé précédemment.

REFERENCES

- Restez informé de l'actualité des politiques culturelles, [inscrivez-vous à la Newsletter Culture de la Gazette](#)

POUR ALLER PLUS LOIN

- Associations culturelles : si les collectivités n'étaient pas là
- Le cri d'alarme des associations culturelles
- Les associations culturelles inquiètes pour l'avenir de leurs relations avec les collectivités

La Gazette des communes, le 11 août 2023 : « Culture : coup de blues des responsables d'associations » publié par Hélène GIRARD.

→ [\[https://www.lagazettedescommunes.com/881468/culture-coup-de-blues-des-responsables-dassociations/\]](https://www.lagazettedescommunes.com/881468/culture-coup-de-blues-des-responsables-dassociations/)

La Gazette des communes, le 16 février 2023 : « Culture : les associations contraintes de réduire leur offre » publié par Hélène GIRARD

→ <https://www.lagazettedescommunes.com/852850/culture-les-associations-contraintes-de-reduire-leur-offre-reduire-leur-offre-dactivites/>

franceinfo:

Franceinfo, le 15 août 2023 : « Bénévolat : 43% des associations culturelles ont perdu des responsables et la moitié ne parvient pas à les remplacer ».

→ https://www.francetvinfo.fr/culture/benevolat-43-des-associations-culturelles-ont-perdu-des-responsables-et-la-moitie-ne-parvient-pas-a-les-remplacer_6007748.html

Ici par France Bleu et France 3 le 15 août 2023 : « Bénévolat : 43% des associations culturelles ont perdu des responsables » publié par Sixtine Lys.

→ <https://www.francebleu.fr/infos/societe/benevolat-43-des-associations-culturelles-ont-perdu-des-responsables-7197003>

LA CROIX

La Croix, le 18 août 2023 : « Associations culturelles cherchent seniors pour les diriger » publié par Marie Leveugle.

→ <https://www.la-croix.com/France/Associations-culturelles-cherchent-seniors-diriger-2023-08-18-1201279325>



ArtSixMic, le 15 février 2023 : « 5e Baromètre Flash de la COFAC » publié par Jean-Marc LEBEAUPIN.

→ <https://www.artsixmic.fr/2023-02-15-5e-barometre-flash-de-la-cofac-161804-2/>

Le Télégramme

Le Télégramme, le 18 août 2023 : « Les associations culturelles bretonnes perdent des bénévoles à des postes à responsabilités » publié par Joseph Le Corre.

→ <https://www.letelegramme.fr/bretagne/les-associations-culturelles-bretonnes-perdent-des-benevoles-a-des-postes-a-responsabilites-6411846.php>



Les premiers résultats du 5e Baromètre ont été présentés en avant-première le 8 février dans l'émission « 18h30 » sur France 3 Île-de-France qui avait pour thème « Culture, subventions en baisse », à retrouver en replay sur le site internet de France Télévision.

PIOCHE!

Pioche magazine, le 16 août 2023 : « Malaise dans la culture : les bénévoles démissionnent pour « épuisement physique et moral », publié par Baptiste THOMASSET.

→ <https://piochemag.fr/dans-la-culture-les-benevoles-demissionnent-a-cause-dun-epuisement-physique-et-moral/>





Les DAC rencontrent la Cofac

RÉSEAU. Le programme de la Fnadac (Fédération nationale des associations de directeurs d'affaires culturelles) à Avignon prévoit une journée de rencontre le 17 juillet avec la Cofac (Coordination des fédérations et associations de culture et de communication). La matinée sera réservée aux adhérents, l'après-midi sera consacrée à un débat ouvert, à l'ESTS (Claire Saint-Louis). « On est en train de tisser un partenariat de sens, souligne Christophe Bennet, président de la Fnadac et DAC et directeur de la culture et du patrimoine à Cergy, Val d'Oise. Nos activités sont en lien avec les associations culturelles, particulièrement celles qui ont du salarié. »

L'objectif est d'articuler le dialogue entre DAC et associations culturelles et de préparer une convention « qui ne soit pas une copie collée ». Pratiquement, il s'agit d'établir des relations entre les délégations régionales de la Cofac et les associations adhérentes à la Fnadac. « Même si les DAC ont des relations avec les associations au quotidien, c'est bien qu'ils aient une vision consolidée des problématiques des associations », souligne Christophe Bennet qui ne pense pas qu'il y ait disposition entre les intérêts d'associations encadrant la pratique amateur (pôle important de la Cofac) et les structures professionnelles (le spectacle vivant). « Le dernier baromètre de la Cofac est éclairant sur la précarisation accrue des associations, ajoute-t-il. C'est important de transmettre cette réalité pour que chacun fasse attention aux associations, par exemple quand il y a des décisions budgétaires à prendre. La Cofac sera également invitée aux assises 2024 des DAC en tant que nouveau partenaire. »

NOUVEAU LIEUX.

YVES PERENNOU

ÉVOLUTION

Vers un label du Off en 2024

Le festival Off avait déjà sa charte signée par la plupart des théâtres, il réfléchit désormais à un label plus poussé qui concernerait les lieux mais aussi les compagnies, dans un souci de structuration professionnelle de la manifestation. Depuis janvier, un groupe de travail réunit toutes les deux semaines théâtres et compagnies pour discuter des critères à retenir. « Cette idée a pointé lorsque j'étais président d'AFoC en 2016, puis au sein de la FTIA [Fédération des Théâtres Indépendants d'Avignon, NDR], confie Raymond Yana, secrétaire d'AFoC et coordinateur label. Ce label ne sera pas imposé pour participer au Off. »

À terme, AFoC pourrait avancer ces engagements pour qu'ils soient publiés. Une trentaine de critères a été discutée, de l'existence ou non de loges, au paiement des comédiens, en passant par les conditions techniques d'accueil.

Plusieurs théâtres, ouverts un mois par an, ne sont pas dirigés par des professionnels du spectacle, ce label peut les sensibiliser à certains points négligés. « Certains seront sans doute surpris de constater que l'immense majorité des lieux est dans les deux, contrairement à plusieurs préjugés concernant le Off. Beaucoup de théâtres respectent déjà ces critères, pour quelques autres, ce label représentera un objectif vers lequel tendre », assure Raymond Yana. Si ce projet est approuvé fin 2023 par le conseil d'administration ou l'assemblée générale de l'association, le label pourrait être mis en place pour le Off 2024, certifié au cas par cas par un organisme de contrôle indépendant. I.N.D.



Inflation côté hébergements

ECONOMIE. Dans un contexte d'inflation généralisée depuis plusieurs mois, participer au Off d'Avignon coûtera-t-il plus cher au public, aux professionnels et aux compagnies cette année ? Si le prix des cartes d'abonnement (publique et professionnelle) a augmenté, les tarifs abonnés consentis par les théâtres restent majoritairement stables par rapport à 2022. Quelques lieux ont majorés leur facture, le plus souvent d'un euro, comme le 11, le Théâtre du Balcon, la Chapelle du Verbe incarné ou la Scala.

Marion Tillet, directrice artistique de la compagnie le Cri de l'Armoire, présentera Une Vampire au Soleil à la Manufacture. Dans ce lieu, comme au 11, il a constaté une inflation. Les aides publiques sont insuffisamment

Marie-Claire Neveu présentera Hépatité Girl à la Factory. « Les prix des hébergements sont devenus fous et insupportables. Des propriétaires demandent sur le site des compagnies et des spectateurs. Ces derniers restent moins longtemps et voient moins de spectacles. Un cercle vicieux inflationniste qui pourrait inciter les compagnies à augmenter les tarifs publics, ou à ne plus venir. Elles sont pourtant plus nombreuses qu'en 2022. Comme Marion Tillet, Marie-Claire Neveu déplore la récente réforme du Fonds national pour l'emploi dans le spectacle (Fomppe), qui ne suppléait plus que pour des spectacles de trois artistes au moins sur le plateau contre un seul auparavant. Les aides publiques sont insuffisamment

Télérama

ICI ET AILLEURS



Après le carton de son premier spectacle, l'étoile montante du stand-up français publie un récit autobiographique bouleversant.

PANAYOTIS PASCOT, LE CŒUR SUR LA PAGE

« Mon ami m'a demandé si tout allait bien. Le froid, j'ai répondu, c'est le froid qui me fait pleurer. » Le sourire joyeux, à l'écran ou sur scène, de l'humoriste Panayotis Pascot, cachait donc une mélancolie à mille lieues de son image d'éternel ado cool. Que le comédien de 25 ans, révélé au Petit Journal de Yann Barthès sur Canal+ (en 2015) alors qu'il n'était que lycéen, couche noir sur blanc dans La prochaine fois que tu m'ordras la poussière. Écoulé à plus de dix mille exemplaires, une semaine après sa parution, le 23 août, son premier livre s'annonce comme l'un des succès fracassants de la rentrée littéraire : déjà réimprimé deux fois, son tirage atteint quarante-neuf mille exemplaires. Dans le classement des meilleures ventes, il s'impose d'emblée en cinquième position, derrière Nicolas Sarkozzy, Amélie Nothomb et quelques inévitable mangas.

Dans ce témoignage écrit à cœur ouvert, introspectif, cru, sincère, sans pathos, Panayotis Pascot se livre plus frontalement que sur scène – son spectacle, Presque, avait déjà cartonné sur Netflix. Au fil de deux cent trente-deux pages, la révélation enthousiasmante de l'humour français de ces dernières années ne cache rien de ses démons et de ses souffrances. Il raconte sa relation avec son père malade, ses dépressions, ses rapports compliqués avec les femmes, ses premiers pas chanceux avec les garçons, l'acceptation de son homosexualité, la difficulté d'être soi ou de dire j't'aime. Un récit confessionnel écrit sur le fil, que l'on lit touché, agacé, parfois, par ses maladrotes, et qui raconte bien plus qu'une simple trahison de vie. — François Rousseau

La prochaine fois que tu m'ordras la poussière, éd. Stock, 240 p., 19,50€.

Télérama, le 29 août 2023 : « Les associations culturelles confrontées à une hémorragie de leurs responsables » publié par Olivier Milot.

→ [\[https://www.telerama.fr/debats-reportages/les-associations-culturelles-confrontees-a-une-hemorragie-de-leurs-responsables-7016930.php\]](https://www.telerama.fr/debats-reportages/les-associations-culturelles-confrontees-a-une-hemorragie-de-leurs-responsables-7016930.php)

12 Télérama 2843 06/09/23

La Scène

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE

La Scène n°111, décembre 2023 : « Bénévoles : les recruter... et les garder », publié par Nadja POBEL.

→ <https://www.lascene.com/infoscenes/benevoles-recruter-garder>

émile

Émile, numéro 29 paru en novembre 2023 et en ligne le 13 mars 2024 : “Responsables bénévoles : la crise de l'encadrement”, publié par Judith CHETRIT.

→ <https://www.emilemagazine.fr/article/2023/12/13/responsables-benevoles-la-crise-de-lencadrement>

ANNEXE III – BAROMETRES DE LA COFAC

6e Baromètre Flash de la COFAC

Bénévolat de responsabilité : le grand épuisement

Réalisé par la COFAC en mai / juin 2023

COFAC – Association Loi 1901
22 rue Oberkampf – 75011 PARIS
www.cofac.asso.fr

6e Baromètre Flash de la COFAC

Bénévolat de responsabilité : le grand épuisement

43 % des associations répondantes ont perdu des bénévoles responsables depuis le printemps 2022.

1 association concernée sur 2 n'a pas réussi à les remplacer.

LES CAUSES : perte de motivation, du sens de son engagement, « peurs face à l'engagement », lassitude, fatigue et épuisement sont mentionnés par 1 responsable associatif sur 3 pour expliquer leur départ.

LES CONSÉQUENCES : un vrai recul des droits culturels. Moins de culture et moins d'engagement citoyen dans les politiques culturelles, mais aussi moins de cohésion sociale, une intégration des nouveaux arrivants empêchée, des emplois menacés faute d'employeurs, et, plus grave encore, une citoyenneté en recul.

ACTIVITÉ ET VIE ASSOCIATIVE

1 association sur 3 a vu le nombre de ses adhérents diminuer par rapport à la période d'avant crises (Covid, guerre en Ukraine, inflation,...)

■ Le nombre d'adhérents a diminué
■ augmenté
■ est resté stable

ACTIVITÉ ET VIE ASSOCIATIVE

Depuis le printemps 2022, avez-vous des bénévoles responsables qui ont arrêté leur engagement ?

Avez-vous réussi à les remplacer ?

Près de la moitié des associations ont des bénévoles responsables qui ont arrêté leur engagement depuis le printemps 2022.
1 association concernée sur 2 n'a pas réussi à les remplacer.

ACTIVITÉ ET VIE ASSOCIATIVE

Les raisons les plus souvent avancées pour expliquer le départ des bénévoles responsables sont (par ordre de récurrence) :

- La perte de motivation, du sens de son engagement ou les « peurs face à l'engagement », la lassitude, la fatigue ou l'épuisement sont mentionnés dans 29% des réponses.
- « l'engagement des bénévoles s'affrime avec le temps » ; « perturbés par le contexte amplifié de la crise sanitaire... perte de sens de leur engagement » ; « moins d'engagements moins d'envie, perte du rituel du bénévolat et du bienfait amené par le partage d'activités » ; « désengagement de certaines "forces vives", fatigue pour certains, démotivation pour d'autres, et malheureusement peu de relève... » ; « démotivation... bénévoles trop âgés... épuisement devant le non retour de leur investissement personnel d'où découragement, démission ».
- Le vieillissement évoqué dans 19% des réponses.
- Le manque de temps et de disponibilités dans 18% des réponses.
- Les autres raisons fréquemment évoquées sont : des déménagements, des changements personnels, familiaux ou professionnels.

« lassitude, vieillissement » ; « trop âgés pour reprendre » ; « difficile renouvellement des responsables associatifs et "usure" de certains responsables prenant de l'âge » ; « personnes prenant de l'âge ».

Subventions nationales

Les subventions sollicitées auprès des services de l'État en 2022 vous ont-elles été accordées (ministères, DRAC, FDVA,...) ?

Parmi les associations ayant sollicité des subventions

60 % des répondants ne sollicitent pas de subventions auprès des services de l'État.

1 association sur 10 seulement n'a pas reçu les subventions sollicitées.
1 associations sur 3 a reçu la subvention sollicitée en totalité.

Subventions des collectivités territoriales

Les subventions sollicitées auprès des services des collectivités territoriales en 2022 vous ont-elles été accordées (Régions, département, communes, agglomérations...)?

1 association sur 4 ne perçoit pas de subvention des collectivités territoriales.

Parmi les associations ayant sollicité des subventions

25% des répondants n'ont pas sollicité du tout de subventions auprès des collectivités territoriales.

Seules 7% des associations n'ont pas reçu les subventions sollicitées.
1 association sur 2 n'a reçu que partiellement les subventions sollicitées.

Subventions locales

Les subventions locales sollicitées en 2023 qui vous ont été accordées ou versées, sont, par rapport à 2022 :

Parmi les associations ayant sollicité des subventions

25% des répondants n'ont pas sollicités de subventions auprès des collectivités locales.

1 associations sur 3 a reçu un montant de subventions inférieur à celui de 2022.

Subventions locales

25 % des associations répondantes n'ont pas sollicité de subventions locales. Parmi les raisons invoquées par les responsables associatifs :

- Conserver une certaine indépendance vis-à-vis des élus locaux.
- L'association reçoit déjà des avantages en nature.
- L'association a des finances suffisantes pour ne pas avoir à recourir à des subventions.
- L'association ne sait pas comment faire pour accéder aux subventions.
- Les demandes de subventions demandent du temps et des ressources dont on ne dispose pas l'association.
- L'association s'est vue refuser les subventions par le passé et n'a pas souhaité refaire de demande.



6e Baromètre Flash de la COFAC

L'épuisement physique et moral des responsables associatifs est patent et plus important dans le secteur culturel. Déjà marqué lors du Baromètre précédent, il va s'accroissant et le renouvellement des responsables est de plus en plus difficile. Aux difficultés liées à la recherche de financement et au sentiment de n'être pas écoutés, s'ajoutent également les difficultés opérationnelles qui se multiplient (refus de dépôt de dossier pour les événements extérieurs prévus pendant la période JO, complexité de la réglementation, mises en concurrence entre associations, quasi-municipalisation, difficultés de recrutement des salariés...). Le « Dites le nous une fois » applicable aux particuliers n'est pas de règle pour les associations.

Les conséquences de l'abandon des responsables associatifs culturels par épuisement ou découragement est un renoncement à leurs droits culturels et un amoindrissement de ceux de leurs adhérents.

Moins de culture et moins d'engagement citoyen dans les politiques culturelles signifient aussi moins de cohésion sociale, une intégration des nouveaux arrivants empêchée, des emplois* menacés faute d'employeurs, et, plus grave encore, une citoyenneté en recul.

Il est temps de faire confiance et de redonner confiance à celles et ceux qui s'engagent pour que la Culture soit vivante dans tous les territoires et réellement accessible à toutes et tous, temps de considérer la pratique des amateurs pour ce qu'elle apporte aussi à long terme à toute la société et temps de financer les associations pour ce qu'elles sont et non seulement pour ce qu'elles font.

*100 000 CDDU et 200 000 salariés dans les associations culturelles.



6e Baromètre Flash de la COFAC

Méthodologie

Sondage en ligne adressé aux responsables des associations culturelles du 22 mai au 26 juin 2023. > 331 réponses reçues.

Réalisé par la COFAC en mai / juin 2023

COFAC – Association Loi 1901
22 rue Oberkampf – 75011 PARIS
www.cofac.asso.fr

Nous contacter :

Marie-Claire MARTEL
Présidente
marieclaire.martel@icloud.com

Eva CAMPS
Coordinatrice nationale
eva.camps@cofac.asso.fr

Louis MILLET
Chargé de communication
louis.millet@cofac.asso.fr

Tél. 01 43 55 60 63



7e Baromètre Flash de la COFAC

Bénévolat de responsabilité à la peine : citoyenneté à deux vitesses



Réalisé par la COFAC en décembre 2023 / janvier 2024

COFAC – Association Loi 1901
22 rue Oberkampf – 75011 PARIS
www.cofac.asso.fr



7e Baromètre Flash de la COFAC

Dans 1 association sur 2, les bénévoles n'ont pas accès à une formation sur la gestion associative.

32%

des associations répondantes ne connaissent pas le FDVA* Formation des bénévoles

46%

des associations répondantes ne connaissent pas le Compte d'Engagement Citoyen (CEC)

Seulement 1 association sur 10 fait appel au FDVA et seulement 4% des associations utilisent le CEC.



1 association sur 3 a rencontré des difficultés de trésorerie en 2023.

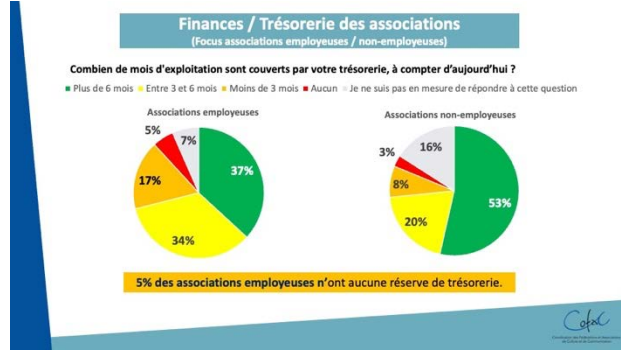
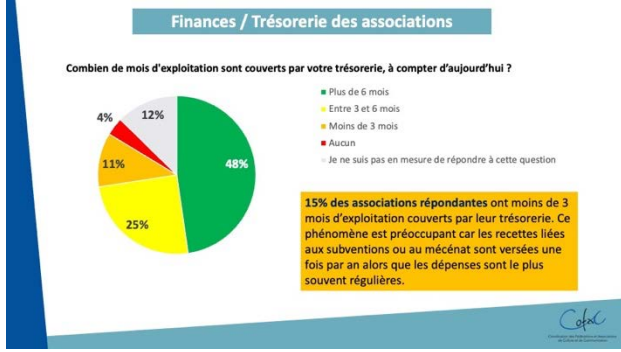
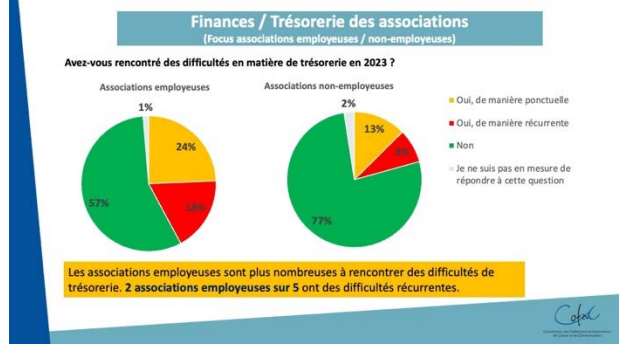
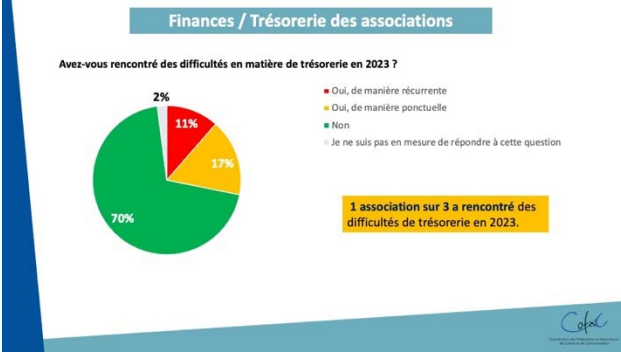
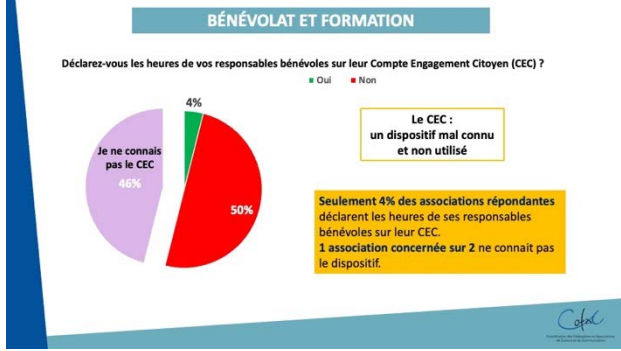
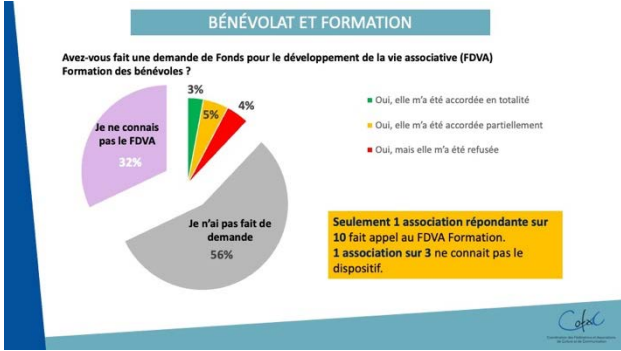
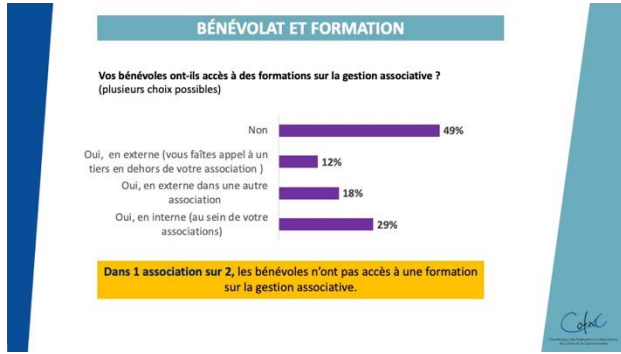
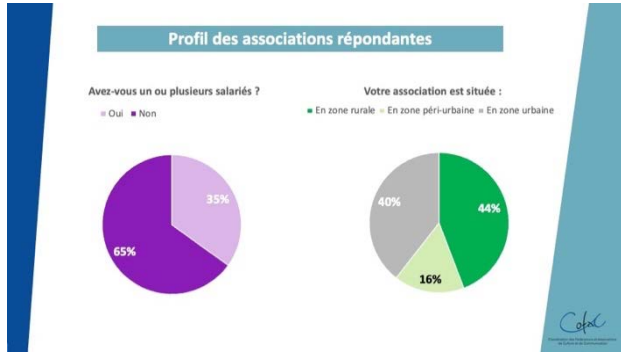


Si les associations coopèrent très bien entre-elles,

1 association sur 5 souhaitait collaborer avec une Institution culturelle ou un établissement scolaire ne trouve pas de partenaire.

*Fonds pour le développement de la vie associative





VIE ASSOCIATIVE

En 2023, les associations culturelles ont collaboré avec les institutions culturelles publiques :

■ Oui
 ■ Non, mais nous ne le souhaitons pas
 ■ Non, nous n'avons pas réussi à trouver

Plus d'une association culturelle sur 2 a réussi à collaborer avec une institution culturelle, mais elles sont moins nombreuses à avoir réussi en zone rurale. 1 association sur 4 n'a pas trouvé de partenaire quel que soit son territoire d'action.

VIE ASSOCIATIVE

En 2023, les associations culturelles ont collaboré avec un établissement scolaire public ou privé :

■ Oui
 ■ Non, mais nous ne le souhaitons pas
 ■ Non, nous n'avons pas réussi à trouver

1 association culturelle sur 2 a réussi à collaborer avec un établissement scolaire, mais elles sont moins nombreuses à avoir réussi en zone rurale. 1 association sur 5 n'a pas trouvé de partenaire quel que soit son territoire d'action. Ces difficultés sont liées pour certaines à entrer dans les dispositifs d'EAC (plateforme ADAGE)

VIE ASSOCIATIVE

En 2023, les associations culturelles ont collaboré avec une autre structure associative :

■ Oui
 ■ Non, mais nous ne le souhaitons pas
 ■ Non, nous n'avons pas réussi à trouver

Les associations coopèrent très bien entre-elles.

Bilan 2023 et perspectives 2024

Bilan 2023 :

Perspectives 2024 :

Une année 2023 finalement moins négative que redoutée. Une anticipation pour 2024 très contrastée.

Bilan 2023 et perspectives 2024

Malgré un bilan jugé positif en 2023, les associations culturelles sont nombreuses à rencontrer des difficultés :

Difficultés financières et de trésorerie évoquées dans 30 % des réponses

De nombreuses associations indiquent avoir des problèmes de trésorerie, évoquent un déficit difficile à résorber, voire dans certains cas un risque de liquidation ou de fermeture de l'association. Les causes sont multiples et viennent accroître la fragilité économique de nombreuses associations depuis la crise sanitaire. Parmi celles-ci :

- la fin de certaines aides, *« Risque élevé de liquidation. »*
- un contexte d'inflation et d'augmentation des coûts, *« Équilibre financier toujours difficile à trouver. »*
- la baisse de la part des subventions dans leur budget, *« Les difficultés budgétaires liées à la baisse de subvention, absence de politique culturelle claire de l'Etat et des collectivités, absence de directive Publique de la ville conjugues avec un contexte toujours plus tendu (inflation, croissance nulle, contexte géopolitique alarmant. J ne nous permettrons plus d'envisager seriemment notre action à court ou moyen terme. »*
- une baisse du nombre d'adhérents ou de spectateurs, eux aussi touchés par l'augmentation du coût de la vie. *« La baisse des subventions, le remplacement des fonds structurels par des appels à projets et la hausse des charges liées à l'inflation impactent largement nos activités en 2024. »*

« Confiant, bien que pour boucler le budget, un déficit est prévu, tant que la trésorerie le permet, cela ira, mais il va très vite arriver un moment où cela ne sera plus possible. »

« Nous retrouvons un déficit structurel qui avait été masqué par les aides et l'investissement Covid. Notre public est bien présent nos ressources internes sont en progression et les activités également. Mais les aides publiques sont en baisse et ça n'a pas l'air de vouloir s'arranger. Du coup trouver de nouvelles ressources tout en consolidant nos activités voilà globalement le challenge au moment où notre co-fondateur prend sa retraite. Du coup nous travaillons à ces changements en préparant au mieux notre ADN (Et bien sûr avec beaucoup de soin pour nos équipes bénévoles, administratives, enseignantes, etc.). »

Bilan 2023 et perspectives 2024

L'enjeu du bénévolat est évoqué dans 21% des réponses :

→ Les associations culturelles sont nombreuses à devoir chercher et fidéliser de nouveaux bénévoles *« Très gros souci dans le renouvellement des membres dirigeants. »* *« Avec toujours l'inertie problématique du manque de bénévoles. »*

« Ouvrir notre asso à de nouveaux bénévoles, les accueillir au mieux et leur donner envie de s'investir à nos côtés. » *« Toujours une grande difficulté à trouver de nouveaux bénévoles. »* *« Renouvellement des bénévoles n'est pas simple non plus. »*

→ Mais dans le même temps, elles doivent aussi motiver leurs bénévoles fatigués et découragés par les nombreuses difficultés rencontrées. *« Même si les bénévoles s'efforcent de continuer à travailler »*

« difficile avec des bénévoles en bout de course recrutement de plus en plus compliqué. »

« L'année sans académique en raison de problématiques liées à l'engagement des bénévoles en parallèle de leur vie privée. » *« L'absence des 3 bénévoles, beaucoup de boulot et aucune reconnaissance de la ville et du département pour l'animation qui est faite. »*

La question des subventions et des relations avec les pouvoirs publics évoquée dans 20% des réponses :

→ La stagnation ou la baisse des subventions, notamment des régions, *« 2023 a fait l'objet de négociations financières et dans le dialogue avec les collectivités locales (mairie), toutefois, les relations avec l'état sont de plus en plus régulières et reconnues, elles nous portent. »*

→ Au-delà des seules questions financières, certaines associations ne se sentent pas reconnues et soutenues par les pouvoirs publics. *« Avec l'inégalité sur les pouvoirs publics ne prennent pas suffisamment en compte les effets de l'inflation sur nos structures. »*

« Très difficile financièrement, le soutien du département et de la région timide malgré une programmation riche et incertainnelle. » *« Le temps passé à répondre aux appels à projets seules sources de financement pour l'instant de notre structure. »*

Bilan 2023 et perspectives 2024

Toutes ces difficultés pèsent sur les associations et les empêchent de mener à bien leurs projets. Les difficultés financières des associations se répercutent aussi sur l'emploi qu'elles portent.

« Aucune perspective à moyen terme pour le maintien de l'emploi salarié de la directrice académique et de projets faute de moyens financiers pour financer le fonctionnement, donc disjonction possible de la structure culturelle existant depuis 25 ans en Normandie. »

« Le personnel salarié nécessaire au fonctionnement et développement est employé "full time" et ne permet pas le développement. Nous tentons de maintenir l'existant. »

« Problématique du salaire car risque de perdre le poste emploi temps plein faute d'aide sur les salaires (seule aide du Forsep qui ne suffit pas) et de la difficulté pour les bénévoles associatifs en terme administratif. »

Face à cette situation, les associations évoquent la nécessité de :

- Rechercher de nouvelles sources de financement,
- Repenser leur modèle économique,
- Redéfinir le projet associatif et les activités menées pour s'adapter au contexte actuel.

« Dernière année pour redresser la barre... Mais c'est mal engagé... » *« Nous devons penser à un autre modèle économique car celui que nous avons depuis plusieurs années ne fonctionne plus. »*

« Au bord de la faillite on dort très mal les nuits. » *« Un projet associatif a refaire pour 3 ans en tenant compte des conditions actuelles (sociales, économiques, politiques). Adaptation des activités et des tarifs. »*

« Nécessité de retrouver une gestion moins dispendieuse pour tenir compte du tassement des financements publics et des augmentations à venir des salaires, dues à l'inflation. »

7e Baromètre Flash de la COFAC

Alors que les difficultés à recruter des bénévoles acceptant de prendre la responsabilité de l'association (président, trésorier, « noyau dur ») sont de plus en plus présentes, la formation tout au long du parcours bénévole reste très complexe à mettre en œuvre. Les dispositifs (FDVA et CEC) sont peu connus, trop lourds pour beaucoup de personnes ou mal adaptés et les moyens de la DIEPVA pour remédier à cela sont très largement insuffisants.

L'activité des associations, et plus encore pour celles qui sont employeuses, est de plus en plus fragilisée par les difficultés de trésorerie récurrentes. Il est urgent de mettre en place des mécanismes de fonds d'avance de trésorerie, en particulier pour permettre aux associations de bénéficier du FSE.

Si les associations coopèrent très bien entre elles, elles sont encore trop nombreuses à ne pas trouver de partenaires institutionnels. Les difficultés économiques qu'elles rencontrent les obligent à arbitrer entre leurs différentes activités.

L'inégal accès des bénévoles aux formations permettant d'acquérir les compétences nécessaires à la gestion des associations, réserve encore trop souvent la prise de responsabilité aux seuls bénévoles les plus diplômés ou issus des catégories socio-professionnelles supérieures, ce qui induit une réelle inégalité d'accès au bénévolat de responsabilité. Cet état de fait montre en réalité un accès à la citoyenneté active à deux vitesses. Peut-on imaginer renforcer la citoyenneté et le civisme sans résoudre ce problème ?

7e Baromètre Flash de la COFAC

Méthodologie

Sondage en ligne adressé aux responsables des associations culturelles du 29 novembre 2023 au 8 janvier 2024. ➤ 441 réponses reçues.

Réalisé par la COFAC en décembre 2023 / janvier 2024

COFAC – Association Loi 1901
22 rue Oberkampf – 75011 PARIS
www.cofac.asso.fr

Nous contacter :

Marie-Claire MARTEL
Présidente
marieclaire.martel@icloud.com

Eva CAMPS
Coordinatrice nationale
eva.camps@cofac.asso.fr

Louis MILLET
Chargé de communication
louis.millet@cofac.asso.fr

Tél. 01 43 55 60 63



DLA LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
COMITÉ DE VALLEAUX-VAL DE THINE

AVEC LE SOUTIEN DE
MINISTÈRE DE LA CULTURE
DÉPARTEMENT DES YVELLES
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
EUROPE

COFAC
Coordination des Filiales et Associations
de Culture et de Communication

PARTENAIRES ET SOUTIENS

La COFAC est soutenue financièrement par :



La COFAC copilote avec OPALE et l'UFISC la mission du CRDLA CULTURE :



AVEC LE SOUTIEN DE

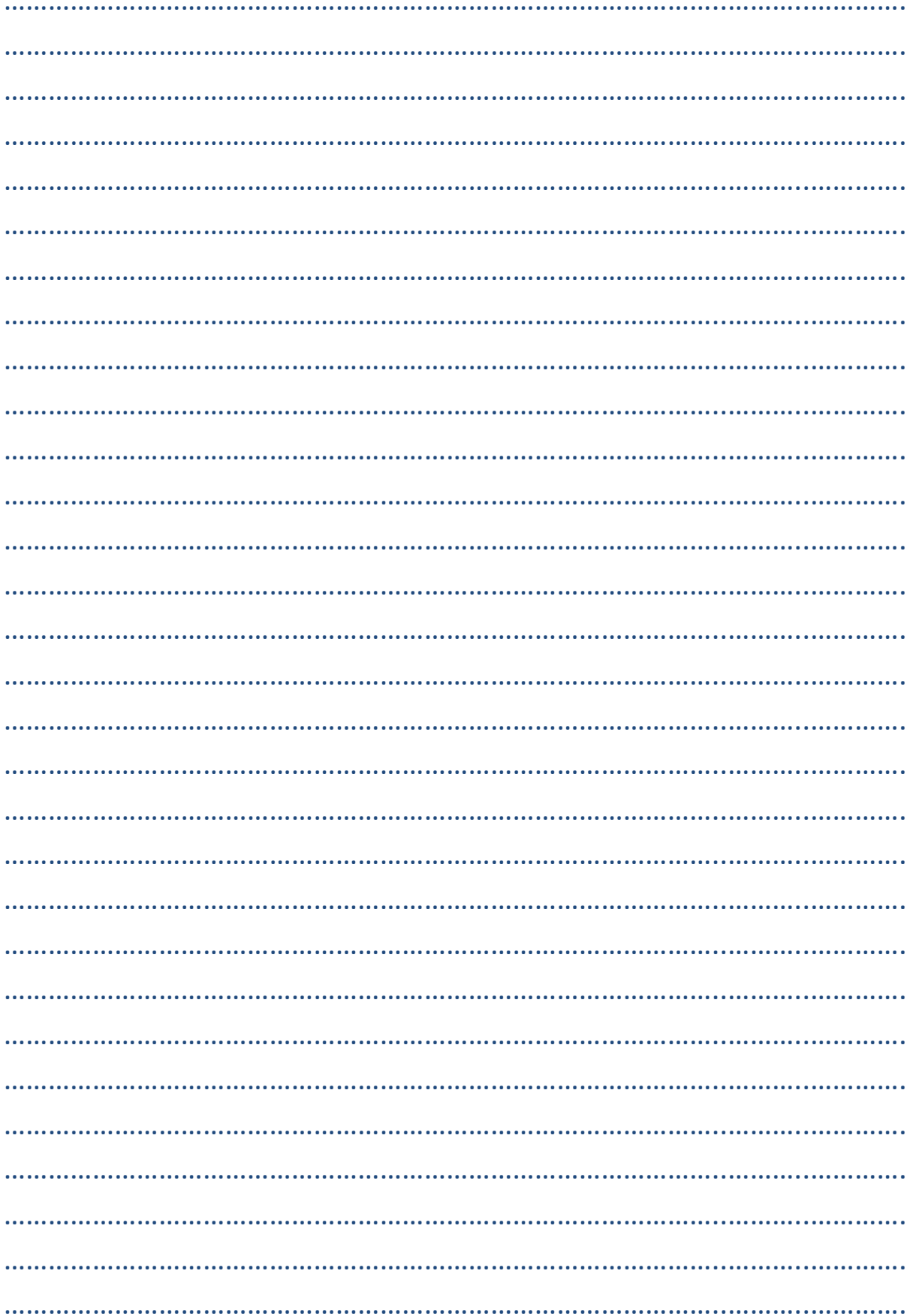


Partenaires culturels et institutionnels :



La COFAC adhère à :







Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

22 rue Oberkampf
75011 PARIS
Tél. 01 43 55 60 63
cofac.coordination@cofac.asso.fr